



RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2026

VILLE DE SAINTE-GENEVIÈVE-DES-BOIS Budget principal

REPUBLIQUE FRANCAISE | Poste comptable de Sainte-Geneviève-des-Bois 91700

Place Roger Perriaud - 91700 Sainte-Geneviève-des-Bois - ☎ 01 69 46 80 41 - service-financier@sgdb91.com
Voté par nature M.57

Le cadre réglementaire.....	3
Le contexte macro-économique et la loi de finances initiale pour 2026	4
Un contexte économique et politique toujours incertain en cette année d'élections locales.....	4
Des perspectives économiques en demi-teinte	4
Les principales mesures intéressant les collectivités territoriales et les autres entités du secteur public local.....	5
1) Revalorisation annuelle des valeurs locatives cadastrales	5
2) Report de la revalorisation générale des valeurs locatives cadastrales.....	5
3) Reconduction et amplification de l'effort secteur public local	6
4) Une DGF gelée, des dotations de péréquation en hausse.....	6
5) Hausse des cotisations patronales CNRACL.....	6
6) Création d'une « prime régaliennne » annuelle de 500 €-pour les maires	7
7) Les dotations de l'État en faveur de l'investissement local.....	7
8) Mesures concernant le FCTVA.....	7
Rappel législatif :	8
ANALYSE RETROSPECTIVE 2022-2025 ET TRAJECTOIRE BUDGETAIRE 2026-2028...	9
Quelques rappels des grands principes d'équilibre budgétaire.....	9
Analyse rétrospective 2022-2025 : une amélioration significative de la situation financière	9
Rétrospective 2022-2025 : Evolution des recettes de fonctionnement - une tendance au tassement.....	11
Rétrospective 2022-2025 : Dépenses de fonctionnement : une nette augmentation sous l'effet de mesures exogènes	12
Analyse de la charge de la dette et désendettement.....	13
Des épargnes impactées par une rigidité des dépenses de fonctionnement.....	14
Un volume d'investissement soutenu et un effort d'autofinancement maintenu.....	14
LES POLITIQUES PUBLIQUES PRIORITAIRES ET LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2026	16
Les politiques publiques prioritaires	16
Les orientations budgétaires pour 2026.....	27
Les principales hypothèses d'évolution des recettes de fonctionnement.....	27
La maîtrise des principales dépenses de fonctionnement	29
La politique des ressources humaines	30
Epargnes et capacité d'autofinancement	37
Etat et structure de la dette.....	37
La programmation des investissements.....	40

Le cadre réglementaire

Le Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) constitue la première étape du cycle budgétaire annuel des Collectivités Locales. Il précède l'élaboration du Budget Primitif (BP), un éventuel Budget Supplémentaire (BS) et les Décisions Modificatives (DM). La clôture du cycle budgétaire se concrétise par le vote du Compte Administratif (CA) avant le 30 juin.

L'élaboration du ROB et son contenu sont désormais strictement encadrés par la loi (articles L. 2312-1 et D.2312-3 du CGCT – Code Général des Collectivités Territoriales).

- Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de 10 semaines précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires (ROB), les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.
- Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L.2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.
- Il est, enfin, transmis par la commune au président de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont elle est membre dans un délai de quinze jours à compter de son examen par l'assemblée délibérante. Il est mis à la disposition du public à l'hôtel de ville, dans les quinze jours suivants la tenue du débat d'orientation budgétaire. Le public est avisé de la mise à disposition de ces documents par tout moyen.

Le ROB doit obligatoirement comporter les informations suivantes :

- Les orientations budgétaires envisagées par la commune portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières entre la commune et l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont elle est membre.
- La présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes. Le rapport présente, le cas échéant, les orientations en matière d'autorisation de programme.
- Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget. Elles présentent notamment le profil de l'encours de dette que vise la collectivité pour la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget. Les orientations proposées devront permettre d'évaluer l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement à la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Dans les communes de plus de 10 000 habitants, il doit, en outre, comporter, au titre de l'exercice en cours, ou, le cas échéant, du dernier exercice connu, les informations relatives :

- A la structure des effectifs ;
- Aux dépenses de personnel comportant notamment des éléments sur la rémunération tels que les traitements indiciaires, les régimes indemnitaires, les nouvelles bonifications indiciaires, les heures supplémentaires rémunérées et les avantages en nature ;
- A la durée effective du travail dans la commune ;
- Il présente, enfin, l'évolution prévisionnelle de la structure des effectifs et des dépenses de personnel pour l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Le contexte macro-économique et la loi de finances initiale pour 2026

Un contexte économique et politique toujours incertain en cette année d'élections locales

Le processus d'adoption de la loi de finances 2026 est marqué par un contexte politique contraint par une absence de majorité parlementaire.

La loi de finances initiale 2026 a finalement été adoptée le 02 février 2026.

Les débats ont porté notamment sur les contraintes relatives :

- à la soutenabilité financière de la dette publique. En effet, l'encours de la dette des administrations publiques au sens des critères de Maastricht atteint 3 482,2 Md€ à la fin du 3ème trimestre 2025 - soit 117,4 % du PIB selon l'INSEE.
- Aux conditions de financement et refinancement de l'Etat. Au cours du second semestre 2025, les agences de notation ont dégradé la notation souveraine de la dette française (Agence France Trésor). Ainsi, en septembre 2025, l'agence de notation Fitch a abaissé la note souveraine de la France de AA- à A+, ce qui continue de faire planer la menace d'une réaction négative des marchés financiers et craindre une hausse soutenue des taux d'intérêts sur la dette française. Les prochaines décisions de notation souveraine sont attendues dans le courant du mois de mars 2026. Depuis le début de l'année, l'Etat français emprunte pour ses obligations (OAT) à 10 ans au taux de 3,50 %. À cet égard, il convient de rappeler qu'avec 50,1 Md€ la charge (intérêts) de la dette a consommé 6,3 % des crédits en dépenses de l'Etat en 2024. En 2025, elle s'établit à 65 Md€ (*source Cour des comptes- Rapport sur la situation des finances publiques début 2026 publié en février 2026*).
- au défi du redressement des comptes publics. Le PLF 2026 du gouvernement Lecornu adopté en nouvelle lecture par l'Assemblée nationale se fixe comme objectif de réduire le déficit public à 5% du produit intérieur brut (PIB) en 2026. Le déficit prévisionnel 2026 de l'Etat est ainsi chiffré à 131,9 Md€. La situation budgétaire de l'Etat au 30 novembre 2025 indique un déficit à -155,4 Md€ contre -172,5 Md€ à fin novembre 2024, soit une relative amélioration de +17,1 Md€. L'objectif de revenir sous la barre des 3 % de déficit a été fixé par le pouvoir exécutif à l'horizon 2029. L'atteinte de cet objectif reste toutefois fortement discutée par les parlementaires qui attendent des précisions additionnelles pour convenir et s'assurer de sa crédibilité

Parallèlement le rapport annuel de la Cour des comptes sur la situation et les perspectives des finances publiques publié en juillet 2025 présente les enjeux qui attendent les finances publiques nationales pour les années 2026 et suivantes

Des perspectives économiques en demi-teinte

Mi-décembre 2025, la Banque de France a publié ses dernières prévisions macro-économiques.

L'institution financière a réhaussé sa prévision de croissance de 0,2 point en 2025 à 0,9% (1,1% en 2024). Elle a légèrement relevé ses prévisions de croissance 1,0 % en 2026 et 2027, et à 1,1 % en 2028, soutenue par le redressement de la consommation des ménages et de l'investissement privé.

La croissance économique française serait ainsi légèrement moins atone que prévue. Mais les récentes hypothèses de croissance de l'économie mondiale (taux de change de l'euro et prix du pétrole plus élevés, incertitudes liées à l'accord commercial USA-UE de juillet 2025, tensions US-Iran, accord MERCOSUR etc.) pourraient contrarier ces prévisions.

La Banque de France anticipe une relative remontée du taux de chômage national au sens du Bureau international du travail, qui atteindrait ainsi 7,6% en 2025 et 7,8% en 2026, avant de diminuer à 7,6% en 2027 et de revenir à 7,4% en 2028.

L'inflation confirmerait son ralentissement offrant ainsi un certain répit aux agents économiques. Au sens de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH), l'inflation s'élèverait ainsi à 0,9% en moyenne annuelle en 2025 (après 2,3% en 2024), 1,3% en 2026 et 1,3% en 2027.

Les principales mesures intéressant les collectivités territoriales et les autres entités du secteur public local

En l'absence de loi de finances 2026 adoptée dans le délai légal, une loi spéciale (article 47 de la Constitution et 45 de la LOLF) a été promulguée le 26 décembre 2025. Elle permet au gouvernement de percevoir les impôts et autres ressources nécessaires au financement des dépenses publiques essentielles et à la continuité des services publics.

À titre préliminaire, il convient de préciser que projet initial de loi de finances 2026 présenté en Conseil des ministres le 14 octobre prévoyait des mesures très contraignantes pour les collectivités locales et les EPCI, avec un effort estimé officiellement à 4,6 Md€, certaines associations d'élus considérant qu'il pourrait atteindre 8-9 Md€ selon André Laignel, président du Comité des Finances Locales (CFL).

Les mesures intéressant le secteur public local sont détaillées ci-après :

1) Revalorisation annuelle des valeurs locatives cadastrales

Les bases des principaux impôts locaux dus par les particuliers seront de nouveau revalorisées en 2026. Le coefficient de revalorisation forfaitaire des valeurs locatives cadastrales (VLC) pour 2026 a été fixé à +0,8%. Ce coefficient inférieur aux coefficients des années antérieures (1,7 % en 2025, 3,9 % en 2024, 7,1 % en 2023, 3,4 % en 2022) s'explique par le ralentissement de l'inflation amorcé en 2024 et confirmé en 2025.

2) Report de la revalorisation générale des valeurs locatives cadastrales.

La loi de finances pour 2026 diffère cette échéance, de trois ans, à 2031. Son article 27 modifie en effet la rédaction de l'article 146 de la loi de finances pour 2020, en prévoyant que « les résultats de la révision des valeurs locatives des locaux d'habitation sont pris en compte à compter de l'établissement des bases (avis de taxe foncière) au titre de l'année 2031 », et non plus de l'année 2028.

La révision des valeurs locatives des locaux professionnels débutée en 2017 est attendue pour 2026.

3) Reconduction et amplification de l'effort secteur public local

le second millésime du DILICO

Dans le PLF 2026 initial, l'effort demandé aux collectivités se matérialisait principalement par la reconduction du DILICO (dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités) initié en 2025. Le montant de cette ponction sur les recettes fiscales était doublé par rapport à sa version 2025 pour être porté à 2 Md€. La ponction envisagée s'établissait ainsi à 720 M€ pour les communes, 500 M€ pour les EPCI, 280 M€ pour les départements et 500 M€ pour les régions.

Le nombre de communes touchées par le DILICO augmentait également : autour de 4 000 communes notamment, contre 1 900 actuellement.

Cette nouvelle formule du DILICO a largement interrogé de nombreux élus qui y ont vu la renaissance du dispositif des contrats de Cahors de 2018. En effet, les sommes prélevées aux collectivités seraient dorénavant reversées sur cinq ans et non plus sur trois, comme dans le Dilico de 2025. Surtout, ce qui questionnait les parlementaires et élus locaux, était que les contributions ne seraient reversées que si globalement l'évolution des dépenses étaient inférieures à celle du PIB. Les modalités de calcul des taux d'évolution des dépenses qui conditionnent le reversement restent à préciser.

Dans la loi de finances adoptée, le DILICO est maintenu en 2026. L'effort imposé aux collectivités par ce dispositif a été réduit à 740 millions d'euros (contre 890 millions d'euros dans la version du Sénat). Les communes sont entièrement exonérées de cette ponction.

4) Une DGF gelée, des dotations de péréquation en hausse

En 2026, la DGF est gelée à son niveau de 2025 (32,58 Md€) mettant ainsi un terme à trois exercices de légères augmentations. La dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSU) et la dotation de solidarité rurale et de cohésion sociale (DSR) progressent respectivement de 140 et 150 M€.

Afin d'assurer la neutralité sur l'enveloppe normée de la DGF de ces hausses des dotations de péréquation, les dotations appelées « variables d'ajustement (DCRTP etc.) seront minorées de 527 M€.

L'instauration d'une DGF aux régions en lieu et place d'une fraction de TVA est abandonnée.

La baisse des compensations « locaux industriels » et de la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) devrait peser essentiellement sur les intercommunalités.

5) Hausse des cotisations patronales CNRACL

- **Augmentation progressive du taux jusqu'en 2028**

Le décret relatif au taux de cotisations vieillesse des employeurs des agents affiliés à la CNRACL (caisse de retraite des agents hospitaliers et des collectivités locales) est paru au Journal Officiel (décret n°2025-86 du 30 janvier 2025).

Chaque année, à partir de 2025 et jusqu'en 2028, ces cotisations augmentent au 1er janvier de 3 points. Fixé jusqu'en 2024 à 31,65 %, le taux de cotisation est passé à 34,65 % en 2025, et

continuera d'évoluer jusqu'à atteindre 43,65 % au 1er janvier 2028. Pour 2026, le taux CNRACL s'établit donc à 37,65 %.

6) Création d'une « prime régaliennne » annuelle de 500 €-pour les maires

Cette mesure est destinée à revaloriser le rôle d'agent de l'État qu'exerce les maires.

Est également maintenue la création d'un régime d'assurance pour les collectivités en cas de dommages résultant d'émeutes et d'un fonds de mutualisation pour les indemniser.

7) Les dotations de l'État en faveur de l'investissement local

Dans la version initiale du PLF 2026, le fonds vert baissait significativement (-500 M€). Baisses susceptibles d'impacter les ressources des opérateurs de l'Etat : Agences de l'eau (-90 M€), Agence nationale de l'habitat (-700 M€).

Dans un but de simplification, le PLF 2026 actait la fusion de plusieurs dotations destinées à l'investissement des collectivités, à savoir : la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), la dotation politique de la ville (DPV) et la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL).

Ces trois dotations étaient regroupées dans une dotation unique appelée "fonds d'investissement pour les territoires" (FIT). Le bénéfice du FIT était "réservé aux collectivités rurales ainsi qu'à celles marquées par des difficultés urbaines", tout en permettant le financement d'autres collectivités "par exception". L'attribution des fonds aurait été confiée au préfet de département, lequel s'appuierait sur une commission d'élus, qui, aujourd'hui, est compétente pour la seule DETR.

Dans la version définitive de la loi de finances, la création du FIT est abandonnée, la DETR est maintenue et le fonds vert baisserait moins que prévu initialement (-16 % contre -23% par rapport à 2025, comme prévu dans le PLF initial).

8) Mesures concernant le FCTVA

Le taux du reversement de FCTVA est maintenu à 16,404 %.

Le calendrier de versement du fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) est modifié pour les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre et les établissements publics territoriaux de la métropole du Grand Paris.

Les versements des attributions de FCTVA de ces entités seront effectués l'année suivant la dépense et non plus l'année même de la dépense (fin du régime dit « simultané »).

En outre, les travaux réalisés en régie et les dépenses de fonctionnement aujourd'hui éligibles sont maintenues dans le périmètre des dépenses éligibles au FCTVA.

Des mesures de simplifications pour les communes reconnues en état de catastrophe naturelle sont prévues.

Enfin, les dispositions envisagées du PLF sécurisent l'éligibilité au FCTVA des contributions versées par les collectivités dans le cadre des concessions d'aménagement.

En 2026, le FCTVA s'élèverait à 7,866 Md€, en hausse de 213 M€ par rapport à la loi de finances pour 2025.

Rappel législatif :

L'année 2026 étant une année d'élection, les communes et les EPCI ont jusqu'au 30 avril 2026 pour voter leur budget et leurs taux de fiscalité.

LA SITUATION FINANCIERE DE SAINTE-GENEVIEVE-DES-BOIS

ANALYSE RETROSPECTIVE 2022-2025 ET TRAJECTOIRE BUDGETAIRE 2026-2028

Quelques rappels des grands principes d'équilibre budgétaire



Analyse rétrospective 2022-2025 : une amélioration significative de la situation financière

Entre 2020 et 2025, les communes ont fait face à une succession d'événements majeurs ayant profondément transformé leurs équilibres budgétaires. La période s'ouvre avec la crise sanitaire liée à la Covid-19, qui a engendré des dépenses nouvelles (protection, continuité du service public, soutien aux populations fragiles) tandis que certaines recettes locales diminuaient. Parallèlement,

L'État a progressivement réduit les dotations et mécanismes de soutien, notamment via une DGF en baisse continue, fragilisant les marges de manœuvre financières des collectivités.

L'inflation, particulièrement forte à partir de 2022, a fortement renchéri les charges à caractère général, en particulier l'énergie, les matières premières et l'alimentation. Dans le même temps, les dépenses de personnel ont bondi sous l'effet du dégel du point d'indice (2022) et d'une nouvelle augmentation en 2023 puis de l'attribution de 5 points d'indice majoré en 2024 - ceci sans compter l'effet mécanique du GVT- l'ensemble faisant grimper durablement la masse salariale. Les cotisations employeur (notamment CNRACL) ont également été augmentées.

Les recettes fiscales ont, quant à elles, montré une dynamique insuffisante : la baisse des DMTO (droits de mutations) entre 2023 et 2025 a privé les communes d'une ressource auparavant très contributive, et la revalorisation des bases fiscales, bien que positive, n'a pas compensé les hausses de dépenses. Certaines recettes exceptionnelles, comme le filet de sécurité en 2023, n'ont pas été reconduites, entraînant des à-coups dans la trajectoire financière.

Dans ce contexte tendu, les communes ont dû poursuivre leurs investissements, pour répondre aux enjeux de transition écologique, de rénovation thermique, d'adaptation au changement climatique et de modernisation des services publics. Pour y parvenir, elles ont combiné recherches de subventions, recours modéré à l'emprunt et effort continu de maîtrise des dépenses.

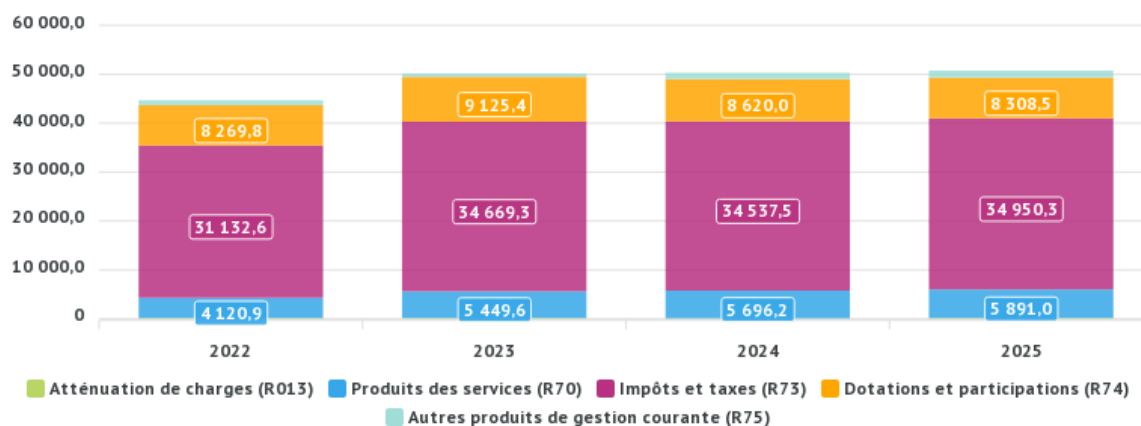
Ainsi, la période 2020-2025 se caractérise par une pression budgétaire inédite : inflation durable, hausse des dépenses obligatoires, recettes contraintes et besoin d'investir. Malgré cela, beaucoup de collectivités, comme Sainte-Geneviève-des-Bois, ont maintenu une trajectoire responsable fondée sur la sobriété, la protection de l'épargne et la poursuite du désendettement.

EQUILIBRES FINANCIERS	2022	2023	2024	2025
RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT (hors 775)	45 362,60 k€	50 776,25 k€	51 273,49 k€	51 238,41 k€
RECETTES DE GESTION (hors R76, R77 & R78)	44 681,58 k€	50 152,60 k€	50 316,01 k€	50 741,57 k€
dont fiscalité directe locale (R731)	21 939,66 k€	25 192,94 k€	26 098,46 k€	26 318,60 k€
dont dotations & participations (R74)	8 269,79 k€	9 125,39 k€	8 619,96 k€	8 308,53 k€
DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT	41 581,90 k€	43 351,09 k€	45 017,37 k€	47 581,39 k€
DÉPENSES DE GESTION (hors D66, D67 & D68)	39 893,76 k€	41 246,12 k€	43 065,64 k€	45 516,16 k€
dont dépenses de personnel (D012)	26 945,48 k€	27 808,25 k€	29 775,26 k€	30 298,11 k€
ÉPARGNE DE GESTION	4 787,83 k€	8 906,48 k€	7 250,37 k€	5 225,41 k€
Frais financiers	1 595,39 k€	1 993,68 k€	1 858,68 k€	2 007,07 k€
Soldes financiers, exceptionnels et provisions	588,27 k€	512,36 k€	864,43 k€	438,68 k€
ÉPARGNE BRUTE (CAF)	3 780,71 k€	7 425,16 k€	6 256,13 k€	3 657,03 k€
CAF COMPTABLE (y.c. travaux en régie)	3 841,73 k€	7 474,81 k€	6 256,13 k€	3 657,03 k€
Amortissement du capital de la dette	4 159,71 k€	4 127,30 k€	4 218,72 k€	3 941,49 k€
ÉPARGNE NETTE (CAF NETTE)	-379,00 k€	3 297,86 k€	2 037,41 k€	-284,46 k€
CAF NETTE COMPTABLE (y.c. travaux en régie)	-317,98 k€	3 347,51 k€	2 037,41 k€	-284,46 k€
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT (hors dette)	5 519,41 k€	4 886,22 k€	3 581,75 k€	7 290,27 k€
RECETTES D'INVESTISSEMENT (y.c. cessions, hors dette)	2 508,23 k€	3 125,86 k€	2 586,98 k€	1 653,39 k€
EMPRUNTS NOUVEAUX	2 584,00 k€	2 500,96 k€	2 500,00 k€	2 500,00 k€
SOLDE DE CLÔTURE REPORTÉ	4 807,35 k€	4 009,81 k€	7 648,14 k€	11 590,90 k€
RÉSULTAT DE CLÔTURE AU 31/12	4 001,17 k€	8 048,26 k€	11 190,78 k€	8 169,56 k€
ENCOURS DE DETTE AU 31/12	41 060,23 k€	39 571,90 k€	37 715,17 k€	36 411,70 k€

Sur la période l'augmentation des recettes réelles de fonctionnement est légèrement moindre que l'augmentation des dépenses réelles de fonctionnement (respectivement 4,14% et 4,60%)

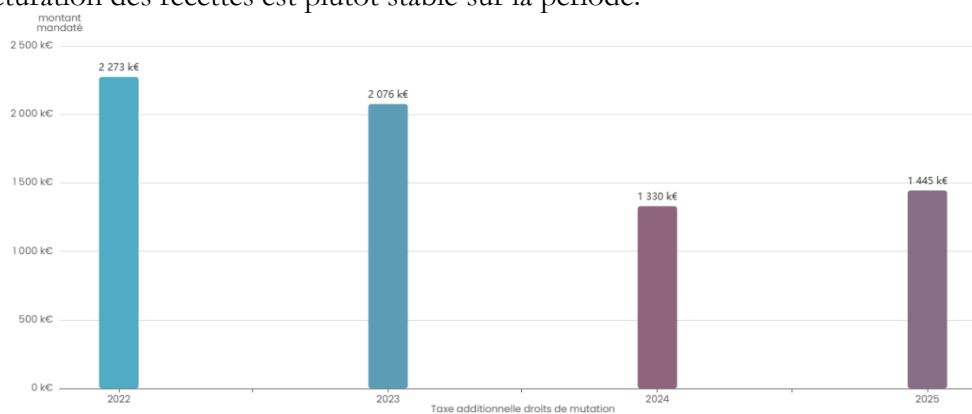
Détail recettes de gestion en k€

	2022	2023	2024	2025
Atténuation de charges (R013)	152	180	101	129
Produits des services (R70)	4 121	5 450	5 696	5 891
Impôts et taxes (R73)	31 133	34 669	34 537	34 950
Dotations et participations (R74)	8 270	9 125	8 620	8 309
Autres produits de gestion courante (R75)	1 006	728	1 361	1 462



Rétrospective 2022-2025 : Evolution des recettes de fonctionnement - une tendance au tassement

- **2022 → 2023** : reprise hétérogène des recettes avec un relèvement des produits des services (activité, restauration), une augmentation des taux des impôts locaux et le soutien ponctuel de l'Etat (filet de sécurité 2023) ; mais qui masque les baisses de dotations de l'État (DGF) sous pression tendancielle.
- **2024 → 2025** : Tassement des recettes avec une baisse marquée des DMTO (droits de mutation) depuis 2023, poursuivie en 2025. Avec des taux inchangés en 2024 et 2025 : la croissance fiscale dépend donc quasi exclusivement de la revalorisation des bases en fonction de l'inflation. Les produits des services enregistrent une légère augmentation. La structuration des recettes est plutôt stable sur la période.

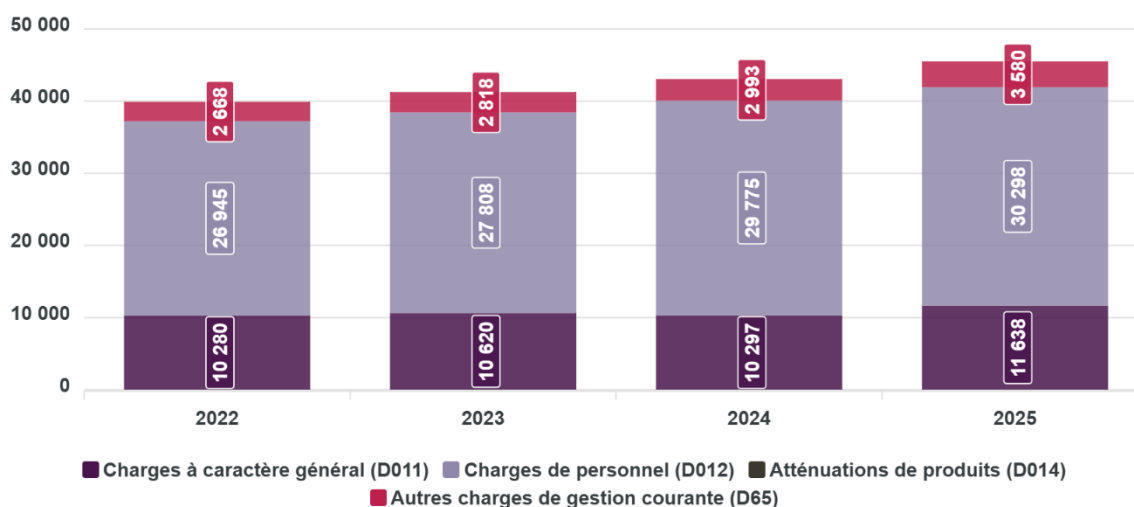


On notera que le faible niveau de la dotation forfaitaire (DF) est une source d'inquiétude permanente même si la hausse de Dotation de Solidarité Urbaine et la Dotation Nationale de Péréquation (DNP) en atténuent à peine les effets.

Evolution des dotations (2022 à 2025)

Dotation forfaitaire	3 758 716	3 764 908	3 748 674	3 677 348
Dotation de Solidarité Urbaine	781 795	816 016	890 319	965 624
Dotation Nationale de Péréquation	135 651	122 086	142 546	128 291
Fonds Départ. Taxe professionnelle	401 245	351 461	306 239	226 727
Compensation au titre des exonérations des taxes foncières	192 570	207 887	214 825	242 799
Filet de sécurité		861 265		
Total	5 269 977	6 123 623	5 302 603	5 240 789

Rétrospective 2022-2025 : Dépenses de fonctionnement : une nette augmentation sous l'effet de mesures exogènes



L'année 2022 marque un « choc des coûts » s'expliquant par une forte poussée inflationniste post Covid et par le déclenchement de la guerre en Ukraine ayant pour conséquence un renchérissement des prix de l'énergie et des intrants [Chapitre 011 – Charges à caractère général]. En parallèle, le dégel du point d'indice (première revalorisation de 3,5%) accroît la masse salariale [Chapitre 012 charges de personnel] .

2023 enregistre une maîtrise partielle des charges mais avec un niveau général qui reste élevé : les efforts de sobriété énergétique et de gestion contiennent partiellement les achats, mais la masse salariale reste en hausse (effet « année pleine » de dégel du point d'indice + GVT+ nouvelle revalorisation de 1.5% en juillet). L'épargne quant à elle se redresse, signe d'un début de respiration.

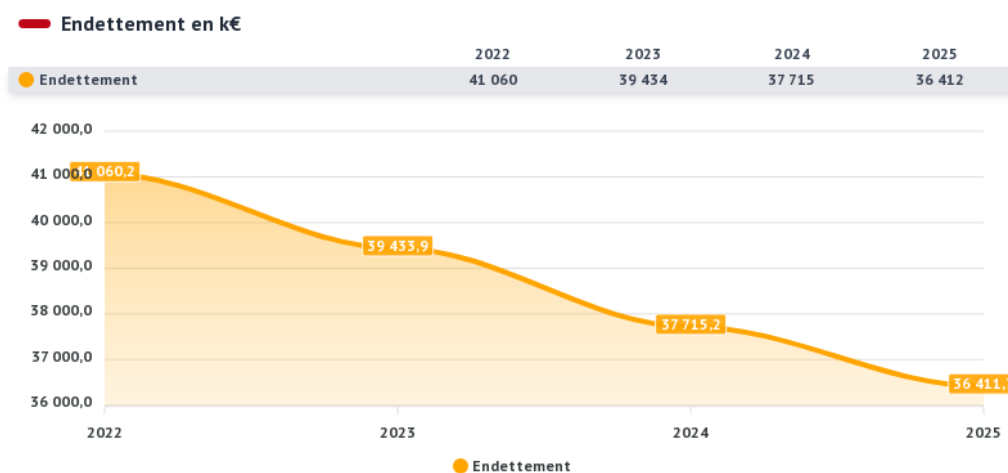
2024 marque un 2ème palier sur le personnel avec de nouvelles mesures nationales (+ 5 points d'indice). Le chapitre 012 progresse nettement accentuant la rigidité des dépenses.

2025 : Cette dernière année de référence marque un palier pour les charges générales et les dépenses de personnel. En matière de masse salariale, après avoir subi de plein fouet les mesures nationales 2023 et 2024, l'augmentation des dépenses de personnel atteint un niveau très raisonnable de 1,8% à atténuer toutefois en raison du transfert des agents de la cuisine centrale vers le syndicat mixte ouvert de la « Cuisine d'Ici ». Ce transfert affecte principalement le chapitre 65 « autres charges de gestion courante » à hauteur de 566k€. Les variations liées aux fluides proviennent principalement de régularisations liées à la fin des mesures d'atténuation d'envolée des prix de l'énergie (« amortisseurs ») sur les factures d'électricité concernant l'année 2024 imputées sur l'exercice 2025.

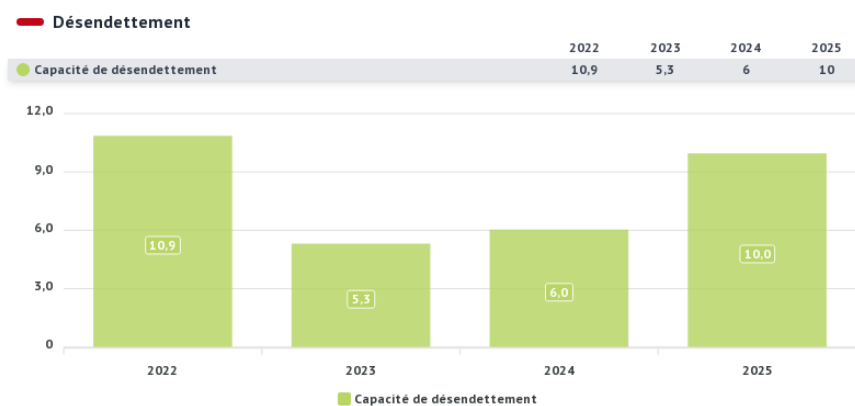
Analyse de la charge de la dette et désendettement

Une dynamique de désendettement durable

L'encours communal de dette aura donc diminué de 12 Millions d'€, passant de 48,849 M€ au 31/12/2018 à 36,4 M€ fin 2025.

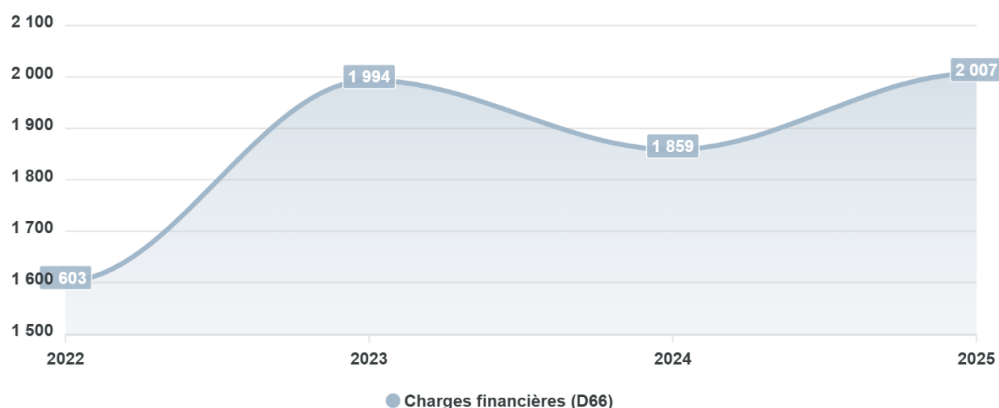


Logiquement, en raison de la baisse de l'épargne brute (Cf. Infra) la capacité de désendettement revient à un niveau proche de 10 années.



Un endettement maîtrisé qui permet de contenir les frais financiers

2025 marque la crête des frais financiers liés à la renégociation des emprunts structurés.

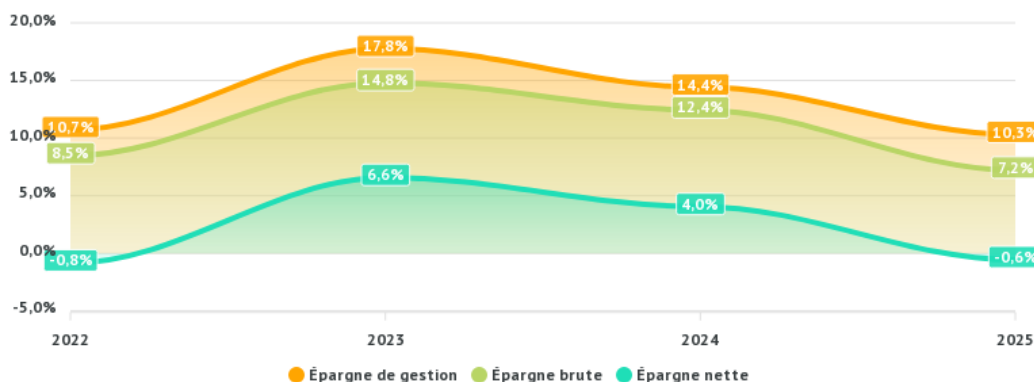
Evolution des frais financiers

Des épargnes impactées par une rigidité des dépenses de fonctionnement

Avec un niveau semblable à celui de 2022, l'épargne brute qui atteindra 3,6M€ en 2025 couvre quasiment les besoins de remboursement du capital avec une épargne nette très légèrement inférieure à zéro après 2 années de fortes augmentations qui ont permis de financer un volume important d'investissement en 2025 (7,2M€)

Taux d'épargne

	2022	2023	2024	2025
Épargne de gestion	10,7 %	17,8 %	14,4 %	10,3 %
Épargne brute	8,5 %	14,8 %	12,4 %	7,2 %
Épargne nette	-0,8 %	6,6 %	4,0 %	-0,6 %



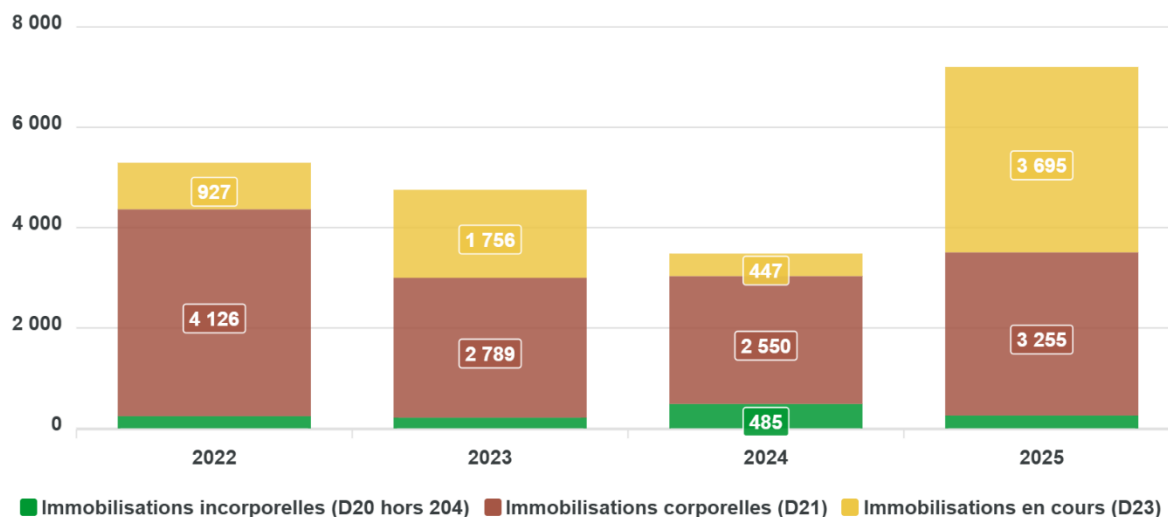
Un volume d'investissement soutenu et un effort d'autofinancement maintenu

De 2022 à 2025, la ville a porté plus de 20,8 M€ de dépenses d'investissement et poursuivi son désendettement.

Les principales réalisations ont été les suivantes :

- Réhabilitation Gymnase Romain Rolland (2,43 M€)
- Travaux de désimperméabilisation et végétalisation place Saint Exupéry (1,53 M€)
- Rénovation de la Cuisine Centrale Perray-Vaucluse (1,6 M€)
- Agrandissement et réhabilitation partielle de l'élémentaire Romain Rolland (2,05 M€)
- Aménagement et végétalisation du parc de la Chataigneraie (1,73 M€)

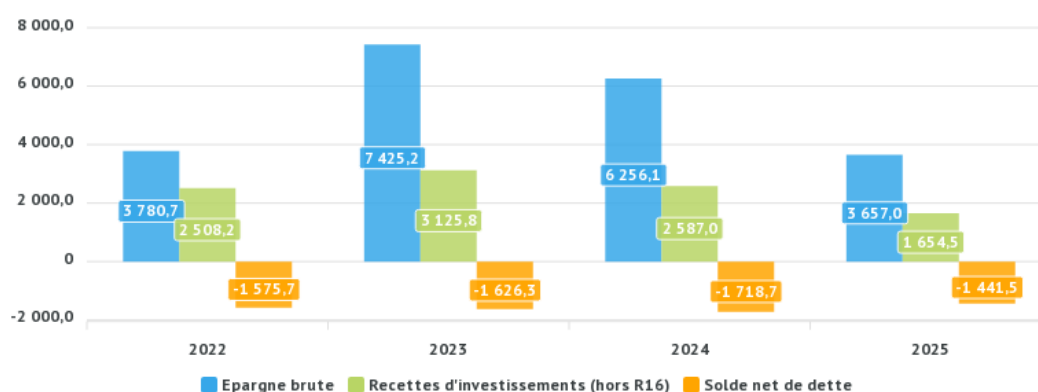
- Travaux de rénovation des installations d'éclairage d'équipements municipaux (0,9 M€)
- Ainsi que 10 M€ de travaux dans les différents batiments et équipement communaux (écoles, gymnases, locaux du U de St Hubert, salles municipales, extension de la vidéoprotection, acquisition et installations de matériel numériques dans les écoles, végétalisation de nos cimetières etc...)



Ces dépenses sont majoritairement financées par les recettes d'investissement, composées des cofinancements (subventions et FCTVA) et de ressources propres (cessions et taxe d'aménagement, autofinancement) et du recours à l'emprunt.

Détail ressources propres en k€

	2022	2023	2024	2025
Epargne brute	3 781	7 425	6 256	3 657
Recettes d'investissements (hors R16)	2 508	3 126	2 587	1 655
Solde net de dette	-1 576	-1 626	-1 719	-1 441



LES POLITIQUES PUBLIQUES PRIORITAIRES ET LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2026

Les politiques publiques prioritaires

Prendre soin de la Jeunesse

Dans un contexte national difficile, la ville de Sainte-Geneviève-des-Bois fait le choix de défendre un haut niveau de services publics de proximité efficaces et solidaires au bénéfice des usagers.

Ce choix repose sur la volonté manifestée par la commune de faire de la question du « prendre soin », le mantra des politiques municipales comme indiqué l'an passé. Prendre soin de sa jeunesse en faisant d'elle sa priorité et la mère de toutes les batailles. C'est le sens du maintien des dispositifs existants tels que la *Ste Gen' Académie* et de l'investissement constant au sein du dispositif de Cité Éducative et du Programme de réussite éducative ainsi que la signature d'une convention territoriale globale en partenariat avec la CAF. C'est également imaginer de nouvelles façons d'accompagner nos jeunes en adaptant nos services publics au plus près de leurs besoins et de ceux de leurs familles.

A ce titre, la montée en puissance du « Tiers-lieu Jeunesse » et de la « Maison des Réussites Éducatives et des Parentalités » est un élément essentiel de cette stratégie, comptant sur ces deux outils supplémentaires construits par et pour les jeunes de la ville. L'éducation est alors un pilier incontournable pour laquelle la commune déploie d'importants moyens afin de favoriser les meilleures conditions d'apprentissage pour nos jeunes Génovéfains et lutter activement contre le décrochage scolaire.

Bien étudier repose aussi sur des locaux adaptés aux usages d'aujourd'hui et répondant pleinement à l'évolution de la démographie scolaire. A ce titre, la réalisation des travaux concertés avec les équipes pédagogiques, d'extension et de réhabilitation de l'école Romain-Rolland, répondent bien à ces objectifs. Ils s'inscrivent dans l'ambition globale qui est celle de mieux vivre et mieux s'instruire à l'école. Ils rejoignent là-aussi les travaux de végétalisation et de désimperméabilisation dont ont fait l'objet les écoles Jean-Macé et de l'Étang afin de lutter contre les îlots de chaleur, ou encore l'agrandissement dans une zone boisée de la cour de l'école Marcel-Cachin.

Tout en optimisant sans cesse ses coûts de fonctionnement (réduction de la facture énergétique, renégociation des contrats), la ville imagine les services de demain au plus près des besoins exprimés par les Génovéfains et des évolutions de la société.

Elle répond au triple enjeu d'être une ville où il fait bon vivre à tous les âges de la vie, une ville qui mise sur l'apprentissage et d'éducation pour former les citoyens de demain, et enfin, une ville qui aborde tous les sujets de transition dans une perspective de protéger la qualité de vie, chère aux Génovéfains.

Une Approche Holistique de l'Éducation

La vision municipale de l'éducation repose sur une approche holistique, qui considère l'enfant dans sa globalité. Nous croyons que pour favoriser la réussite scolaire, il est essentiel de prendre en compte non seulement les aspects académiques, mais aussi le bien-être émotionnel, social et

physique des élèves. Cette approche intégrée permet de créer un environnement d'apprentissage équilibré et stimulant, où chaque enfant peut s'épanouir pleinement.

La collectivité porte une vision éducative inclusive qui place à la fois l'élève et la famille au centre des préoccupations. Nous aspirons à créer une communauté éducative forte où l'accès à l'éducation, à l'accompagnement scolaire et au soutien parental soit garanti à chaque enfant, quel que soit son milieu social, géographique ou culturel.

L'ambition est de promouvoir une éducation de qualité, accessible à tous et respectueuse des besoins spécifiques de chaque élève et de chaque famille.

La réussite éducative, l'accompagnement à la parentalité et l'inclusion scolaire sont des enjeux majeurs pour notre collectivité. En tant qu'acteur public, notre objectif est de garantir à chaque enfant un environnement favorable à son épanouissement et à sa réussite, tout en soutenant les parents dans leurs rôles éducatifs et en accompagnant les équipes pédagogiques.

Ces enjeux sont d'autant plus essentiels dans un contexte où certains élèves rencontrent des difficultés d'ordre scolaire, familial ou social, et où l'accompagnement à la parentalité devient un levier déterminant pour la construction d'un avenir collectif solidaire et équitable.

Cette politique repose sur une vision partagée où chaque acteur, qu'il soit éducatif, familial, social ou politique, joue un rôle clé dans le soutien aux enfants et aux familles. En fédérant les acteurs locaux, en renforçant les partenariats et en mettant en œuvre des actions concrètes et mesurables, nous créerons un environnement éducatif plus inclusif, solidaire et respectueux des besoins de chaque enfant.

Agir dès le plus jeune âge

La Ville de Sainte-Geneviève-des-Bois place la petite enfance au cœur de son action publique. Parce que les premières années de vie sont déterminantes, nous nous engageons à offrir à chaque enfant un environnement bienveillant, stimulant et équitable, tout en soutenant les parents dans leur rôle essentiel. Notre politique s'appuie sur les principes des 1000 premiers jours, période fondatrice du développement physique, affectif et cognitif de l'enfant.

Elle vise à prévenir les inégalités dès la naissance et à garantir à chaque famille un accompagnement adapté. La Ville de Sainte-Geneviève-des-Bois réaffirme, à travers la Convention Territoriale Globale (CTG), son engagement en faveur d'une politique ambitieuse et structurée en matière de petite enfance. Ce volet stratégique s'inscrit dans une volonté de garantir à chaque enfant un cadre d'accueil sécurisé, bienveillant et propice à son développement global, tout en accompagnant les familles dans leurs parcours de vie.

Consciente des enjeux sociaux, éducatifs et territoriaux liés à la petite enfance, la collectivité mobilise l'ensemble de ses ressources et de ses partenaires pour construire une offre cohérente, accessible et inclusive. L'objectif est de répondre aux besoins évolutifs des familles, de favoriser l'égalité des chances dès le plus jeune âge, et de renforcer les liens entre les différents acteurs du territoire.

Ce cadre partenarial, élaboré en concertation avec la Caisse d'Allocations Familiales et les acteurs locaux, constitue un levier essentiel pour renforcer la qualité du service public de la petite enfance et inscrire l'action municipale dans une dynamique territoriale durable et solidaire.

Renforcer le rôle et la place du Programme de Réussite Éducative (PRE)

Nous nous engageons à renforcer le rôle du PRE en mobilisant tous les acteurs impliqués : enseignants, parents, associations locales et institutions éducatives. Le PRE doit favoriser les synergies et mettre en cohérence les actions et projets en matière d'accompagnement des élèves. C'est aussi un enjeu pour favoriser une fluidité des parcours et amplifier les sorties positives, permettant d'accompagner plus d'élèves.

Dans le cadre de cette démarche, le CLAS a intégré le budget de la ville avec pour objectif de mettre en cohérence l'ensemble des dispositifs d'accompagnement à la scolarité organisés après 16h30.

Renforcer les liens avec les collègues

Nous devons également poursuivre et renforcer nos liens avec les collègues pour faciliter la transition de nos élèves du primaire au secondaire et permettre un *continuum* éducatif. En établissant des partenariats éducatifs solides, nous pourrions développer des projets communs et des initiatives conjointes qui amélioreront le suivi et l'accompagnement de nos jeunes.

Expérimenter un dispositif de lutte contre le décrochage scolaire

Le décrochage scolaire est un défi majeur que nous devons relever. Nous travaillons comme annoncé en 2025 pour mettre en place des programmes alternatifs à la suspension traditionnelle, offrant un soutien éducatif et psychosocial aux élèves en difficulté. Ces alternatives permettront de prévenir le décrochage et de réintégrer les élèves dans le système éducatif.

Élaboration du Projet Éducatif de Territoire (PEDT)

Nous avons engagé et finaliser un Projet Éducatif de Territoire qui intègre les besoins et les ressources de du territoire. Coconstruit avec l'ensemble de la communauté éducative – parents, enseignants, agents municipaux, élus... , ce projet stratégique coordonnera les actions éducatives sur notre territoire, offrant une éducation de qualité et adaptée aux besoins de nos élèves. La participation active de tous les acteurs locaux, souhaitée par la municipalité, est cruciale pour son succès.

Lancement d'une mission de préfiguration d'un centre social

Un espace dédié aux familles pour les accompagner dans leur rôle éducatif. Ce centre offrira des ressources, des ateliers et des conseils pour aider les parents à soutenir la réussite scolaire de leurs enfants, à renforcer le pouvoir d'agir des habitants.

Pour appuyer la politique autour de la parentalité, la collectivité a engagé une réflexion dès 2024 pour élaborer ce projet ambitieux visant à renforcer l'accompagnement des habitants. Ce projet ne se limite pas à la création d'un lieu dédié, mais s'inscrit dans une véritable démarche globale et inclusive, couvrant l'ensemble du territoire.

L'objectif de cette démarche est de mettre en synergie les acteurs locaux et de garantir la cohérence des actions portées autour de l'animation de la vie sociale et des actions autour des familles et notamment la parentalité. En travaillant ensemble, les différents partenaires – écoles, associations, services sociaux, et professionnels de la santé – peuvent offrir un soutien coordonné et efficace aux familles. Cette approche permet de répondre aux besoins spécifiques de chaque famille et de créer un réseau de soutien solide et accessible.

Ce lieu ressource sera conçu pour offrir un accompagnement complet et personnalisé aux familles, en répondant à leurs besoins spécifiques et en favorisant le bien-être des enfants. Le centre social proposera une variété de services et de ressources, tels que des ateliers thématiques, des groupes de parole, des consultations individuelles, et des activités créatives et ludiques.

- **Ateliers thématiques** : Des ateliers sur des sujets variés tels que la gestion des conflits, la communication non violente, l'organisation familiale, et le développement de l'enfant.
- **Groupes de parole** : Des espaces de discussion où les parents peuvent partager leurs expériences, échanger des conseils et se sentir moins seuls face à leurs difficultés.
- **Accompagnement individuel** : Des consultations avec des professionnels qualifiés (psychologues, travailleurs sociaux, etc.) pour un soutien personnalisé.
- **Médiation familiale** : Des séances de médiation pour aider les familles à résoudre les conflits et à améliorer leurs relations.
- **Informations pratiques** : Des conseils sur les dispositifs d'aide à la parentalité, les allocations familiales, et les aides sociales.
- **Conférences et séminaires** : Des rencontres avec des experts pour discuter des enjeux de la parentalité et de l'éducation.
- **Ateliers créatifs** : Des activités artistiques et ludiques pour les enfants et leurs parents.

- **Rencontres intergénérationnelles** : Des événements pour favoriser les échanges entre différentes générations et renforcer les liens familiaux.

Cette démarche est soutenue par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), qui apporte son expertise et ses ressources pour garantir la réussite du projet. La CAF joue un rôle essentiel dans la mise en place des dispositifs d'aide à la parentalité et dans le soutien aux familles. Grâce à ce partenariat, nous pouvons offrir des services de qualité et accessibles à tous, renforçant ainsi le réseau de soutien familial.

La mise en synergie des acteurs est un élément clé de ce projet. En travaillant ensemble, les différents partenaires peuvent partager leurs compétences et leurs ressources, et coordonner leurs actions pour offrir un soutien global et cohérent aux familles. Cette collaboration permet de créer un environnement où chaque famille peut trouver les réponses à ses questions et les outils pour accompagner ses enfants dans leur parcours scolaire et leur développement personnel.

Agir pour les jeunes

La jeunesse constitue une richesse essentielle pour Sainte-Geneviève-des-Bois. Porteuse d'énergie, de créativité et de transformation, elle incarne les dynamiques d'avenir du territoire. Les jeunes sont les catalyseurs de l'innovation sociale, les vecteurs de transition écologique, et les garants du renouvellement démocratique.

Leur capacité à questionner, à inventer et à s'engager fait d'eux des partenaires incontournables de l'action publique locale. La Ville affirme avec force son ambition de construire une politique jeunesse structurée, inclusive et durable, qui reconnaît les jeunes comme des acteurs à part entière du territoire. Cette ambition repose sur une approche transversale, territorialisée et participative, qui vise à créer les conditions d'un développement harmonieux pour chaque jeune, quel que soit son parcours, son quartier ou sa situation.

Dans un contexte marqué par des mutations profondes – sociales, éducatives, numériques et environnementales – les jeunes sont confrontés à des trajectoires de vie de plus en plus fragmentées et incertaines. Les transitions entre les âges, les espaces et les statuts (élève, étudiant, actif, citoyen) sont souvent complexes, et les inégalités d'accès aux ressources, aux droits et aux opportunités persistent. La collectivité entend répondre à ces défis en proposant une politique publique fondée sur l'écoute active, la co-construction avec les jeunes eux-mêmes, et l'accompagnement des parcours individuels et collectifs.

Cette politique jeunesse ne se limite pas à une offre d'activités ou de services : elle constitue un véritable projet de société, qui vise à renforcer le pouvoir d'agir des jeunes, à valoriser leur engagement, à les conduire vers l'autonomie, et à reconnaître leur contribution à la vie locale. Elle s'appuie sur des espaces dédiés, des dispositifs innovants, et une gouvernance partagée avec les acteurs éducatifs, associatifs et institutionnels.

L'ambition municipale repose sur une conviction forte : les jeunes ne sont pas seulement les citoyens de demain, ils sont les partenaires d'aujourd'hui. Ils doivent pouvoir s'exprimer, expérimenter, décider et construire.

Il s'agit de leur offrir des environnements propices à l'émancipation, à la prise d'initiative et à la responsabilité. Il s'agit aussi de faire de Sainte-Geneviève-des-Bois une ville qui reconnaît, soutient et célèbre la jeunesse dans toute sa diversité. Un tiers-lieu jeunesse comme levier d'émancipation et de cohésion

L'inauguration du Tiers-lieu jeunesse en avril 2025 marque un tournant dans la politique municipale. Pensé comme un espace ressource, de respiration, d'expérimentation et d'engagement, ce lieu incarne la volonté de la Ville de créer un environnement ouvert, accessible et stimulant pour tous les jeunes. Il favorise l'interaction entre les générations, les cultures et les quartiers, et permet aux jeunes de se rencontrer, de collaborer et de construire ensemble. Au-delà de sa fonction d'accueil, le Tiers-lieu agit comme un catalyseur de projets, un incubateur d'initiatives citoyennes et un espace de reconnaissance des compétences informelles. Il est conçu pour dépasser les logiques cloisonnées et encourager les circulations entre les territoires, en luttant contre les effets de fragmentation urbaine et sociale.

La Ville porte une attention particulière à la mixité territoriale et à la rencontre entre les jeunes. Elle s'engage à accompagner l'ensemble des jeunes du territoire, sans distinction de quartier, en favorisant des dynamiques de coopération et de décloisonnement.

La politique jeunesse de la Ville se structure autour de 6 axes :

1. Assurer des accueils diversifiés et adaptés afin d'accueillir les différents publics jeunes dans des lieux sécurisés et sécurisants ;
2. Favoriser l'engagement des jeunes : en soutenant toutes les formes de participation, de prise d'initiative, d'expression et de responsabilité citoyenne ;
3. Accompagner les parcours individuels et collectifs : dans une logique de continuité éducative et d'autonomisation, à travers une approche dite de parcours 360° ;
4. Valoriser l'expérience solidaire et citoyenne : en développant des projets porteurs de sens autour de la coopération, du vivre-ensemble et des enjeux de transition ;
5. Renforcer les dynamiques partenariales et la coopération éducative : notamment avec les établissements scolaires, les associations et les familles, dans une approche territoriale partagée ;
6. Soutenir l'insertion, la formation et l'emploi : faciliter l'accès à l'information, à la qualification et à l'emploi, en lien avec les acteurs socio-économiques du territoire.

Une ville sportive

La Ville de Sainte-Geneviève-des-Bois a fait du sport un pilier de sa politique publique. Convaincus que l'activité physique constitue un levier puissant d'épanouissement personnel, d'intégration sociale et de réussite éducative, nous nous engageons résolument pour que chaque habitant, en particulier les enfants et les jeunes, puisse accéder à une offre sportive diversifiée, inclusive et de qualité.

Cette ambition se traduit par une politique sportive volontariste, déclinée dans le cadre scolaire, associatif et en pratique libre et qui s'articule autour des axes suivants :

1. Gouvernance du sport local
Organisation du service des sports
Renforcement de la coordination entre les acteurs du sport : clubs, collectivités, établissements scolaires, et partenaires privés.
Mobilisation collective autour de valeurs fortes : inclusion, égalité des chances et bien-être.
2. Schéma directeur de l'urbanité sportive
Amélioration et création d'infrastructures sportives adaptées, accessibles et durables.
Développement de lieux de pratique innovants, intégrant l'espace urbain au sport pour en faire un outil d'inclusion et de santé publique.
3. Mise en place d'une politique sportive pour tous, dès le plus jeune âge, avec des programmes éducatifs et des dispositifs d'accompagnement ciblés et promotion du sport comme un outil de :
 - Prévention,
 - Santé publique,
 - Éducation et d'insertion sociale.

Le sport joue un rôle central dans la construction de l'individu : il développe des compétences physiques, mais aussi sociales et citoyennes. Il enseigne le respect des règles, l'esprit d'équipe, l'engagement, le respect de l'arbitre et des adversaires et la persévérance. Il contribue à la santé physique et mentale, tout en offrant un cadre structurant, protecteur et émancipateur. À l'heure où les défis de cohésion sociale, de santé publique et d'égalité des chances sont majeurs, permettre aux jeunes générations de pratiquer une activité physique régulière n'est pas un luxe : c'est une nécessité.

À Sainte-Geneviève-des-Bois, cette ambition se traduit par une politique sportive volontariste, déclinée dans le cadre scolaire, associatif et en pratique libre. Notre objectif : garantir à chaque Génoméfain la possibilité de bouger, de jouer, de s'épanouir et de grandir par le sport.

Pour une démocratisation de la Culture

La politique culturelle de la Ville de Sainte-Geneviève-des-Bois s'inscrit dans une conception exigeante de la culture comme politique publique à part entière, au service du lien social, de l'émancipation des publics, de l'attractivité du territoire et de l'identité communale. Le mandat 2020-2026 a été marqué par une refonte en profondeur de l'organisation des services culturels, avec la création progressive d'une Direction de l'action culturelle réunissant l'ensemble des équipements et missions culturels municipaux. Cette organisation unifiée permet aujourd'hui une meilleure coordination des projets et des équipes, une lisibilité accrue de l'offre culturelle et une articulation renforcée entre programmation artistique, action culturelle et éducation artistique. La Ville affirme une politique culturelle fondée sur l'accessibilité, la proximité et la rencontre des publics, en particulier les plus éloignés de l'offre culturelle. Cette orientation se traduit par le développement de projets culturels territorialisés, une place centrale accordée à la médiation et à l'éducation artistique et culturelle, le large soutien aux associations et le renouvellement de formats événementiels structurants favorisant le vivre-ensemble.

Les équipements municipaux (Salle Gérard-Philippe, Conservatoire, médiathèque...) contribuent pleinement au rayonnement culturel local, à la structuration de parcours culturels pour les habitants et à l'ancrage de la culture dans les politiques éducatives, sociales et citoyennes de la Ville. Dans un contexte financier contraint, la politique culturelle poursuivra en 2026 un double objectif de consolidation des acquis et de préparation des orientations du prochain cycle municipal, en affirmant la culture comme un investissement social et territorial, porteur de cohésion et d'attractivité.

Une ville solidaire, attentive aux publics les plus fragiles et garante du lien social

Dans un contexte économique et social marqué par une progression des situations de vulnérabilité, la Ville réaffirme son engagement à agir contre toutes les formes de précarité. Elle poursuivra le développement et l'adaptation de ses dispositifs d'accompagnement social, en étroite coordination avec l'ensemble de ses partenaires institutionnels et associatifs, afin d'apporter des réponses concrètes aux besoins des publics les plus exposés.

À ce titre, elle continuera de soutenir activement les associations locales engagées dans la lutte contre toutes les formes de précarité, qu'il s'agisse de la résorption de l'habitat indigne, de l'aide alimentaire, de l'accompagnement des personnes en situation de handicap, de l'accès aux droits, ou encore des initiatives solidaires telles que le bus de Noël.

Dans ce contexte, la Municipalité entend renforcer son action sociale de proximité, en s'appuyant notamment sur l'intervention du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), acteur central de la politique de solidarité locale, notamment auprès des familles monoparentales et des retraités aux revenus modestes. Nos liens avec la Maison des Solidarités (MDS) seront réaffirmés tout comme ceux, quotidiens, avec les associations et partenaires institutionnels.

Par ailleurs, en lien avec l'Agglomération, la Ville poursuivra son engagement en faveur de l'insertion professionnelle, en mobilisant les acteurs locaux de l'emploi et de la formation, et en accompagnant les initiatives relevant de l'économie sociale et solidaire. Les dispositifs d'aide alimentaire ainsi que les actions de solidarité de terrain seront consolidés, en particulier dans les quartiers les plus exposés aux difficultés sociales.

Agir face aux violences sexistes et sexuelles

Chaque année depuis 2021, la Ville de Sainte-Geneviève-des-Bois réaffirme son engagement dans la lutte contre les violences sexistes et sexuelles, qui constituent une atteinte grave aux droits fondamentaux et à l'égalité entre les femmes et les hommes.

Dans cette perspective, la municipalité poursuivra les actions de prévention et de sensibilisation, en s'appuyant sur des partenariats avec des associations locales, spécialisées et les institutions compétentes. De nouvelles actions seront coconstruites avec les acteurs associatifs, nos agents municipaux et les commerçants.

Par ailleurs, la Ville poursuivra son soutien au développement de dispositifs d'accueil et d'orientation des victimes, en facilitant leur accès à un accompagnement juridique, social et psychologique.

Accompagner nos aînés

La population des Séniors, en France comme à Sainte-Geneviève, connaît depuis plusieurs décennies une croissance continue, portée par l'allongement de l'espérance de vie et la baisse de la natalité. En France, un habitant sur quatre a aujourd'hui plus de 60 ans, et les projections annoncent qu'en 2070, ce sera près d'un tiers de la population. Le nombre de personnes âgées de plus de 80 ans devrait même doubler d'ici 2050.

A Sainte-Geneviève, la part des Séniors (+ 60 ans) représente + de 23%. En vingt ans, à Sainte-Geneviève, la part des 75 ans et plus est passée de 7,2 % à 8,0 % de la population totale, avec une progression nette depuis 2016. Un vieillissement marqué qui devrait se poursuivre dans les prochaines années.

Cette évolution s'accompagne d'une transformation du profil des seniors. On ne peut plus les considérer comme un groupe homogène : les jeunes retraités, entre 60 et 70 ans, sont souvent actifs, voyageurs, connectés et grands consommateurs ; les 70-85 ans conservent une autonomie importante mais recentrent leur vie autour de la famille et de la santé ; enfin, les plus de 85 ans, en forte croissance démographique, expriment des besoins accrus en accompagnement, soins et logements adaptés.

En somme, les seniors sont aujourd'hui plus nombreux, plus diversifiés que jamais.

Dans cette perspective, et au vu des enjeux, la politique municipale de Sainte-Geneviève-des-Bois à destination des Séniors s'articule autour de multiples missions telles que la lutte contre l'isolement, l'animation, l'information, l'accompagnement tout en favorisant l'autonomie et l'orientation, devenue plus qu'essentielle en matière d'accès aux droits. La diversité de l'action du POLE SENIOR, créée en 2021, s'inscrit pleinement dans la réponse à ces enjeux.

Enfin, la Ville veillera à renforcer le lien avec les résidences pour personnes âgées présentes sur son territoire, afin de garantir un accompagnement de qualité et une intégration pleine dans la vie locale.

Le maintien à domicile sera soutenu par le soutien apporté au SSIAD (Service de Soins Infirmiers à Domicile) et par une coordination renforcée avec les acteurs médico-sociaux du territoire.

Agir pour prévenir et soutenir le développement d'une offre médicale accessible à tous

La santé constitue un enjeu majeur du bien-être et de la qualité de vie des Génévois. Elle est une priorité pour la Ville de Sainte-Geneviève-des-Bois dont l'ambition est de garantir à chaque Génévois un égal accès à la santé, à la prévention et au soin, dans une approche globale, solidaire et territorialisée.

Dans un contexte marqué par l'évolution des modes de vie, le vieillissement de la population et l'accroissement des inégalités sociales et territoriales, la commune affirme sa volonté d'inscrire la santé comme un axe fort de sa politique locale et s'attache à garantir à chacun un accès équitable à la prévention, aux soins et à l'accompagnement.

Forte d'un tissu médical et paramédical encore diversifié (avec ses 22 médecins généralistes, des médecins spécialistes : 2 gynécologues, 1 rhumatologue, 2 ophtalmologues, 23 dentistes, 28 kinésithérapeutes, 34 infirmiers, 4 psychomotriciens et 13 ostéopathes complété par 1 Centre de radiologie, 4 laboratoires d'analyses médicales, 10 pharmacies, 10 opticiens et de l'établissement Barthélémy Durand (Centre Médico-Psychologique des marronniers, Hôpital De Jour, Centre d'Accueil Thérapeutique à Temps Partiel), d'un SSIAD municipal (Service de Soins Infirmiers à Domicile), d'un CMPP municipal, d'une PMI, d'un SESSAD, d'un IME, de trois EHPADs et d'une Résidence autonomie, Sainte-Geneviève-des-Bois, comme toutes les villes de France, fait face à des tensions croissantes : baisse du nombre de médecins généralistes, difficultés de recrutement dans certains secteurs, allongement des délais de rendez-vous, éloignement de

certaines spécialités, saturation des services d'urgence et besoin renforcé de coordination entre acteurs de santé, médico-sociaux et sociaux.

Ainsi, la Ville de Sainte-Geneviève-des-Bois, en lien étroit avec l'ARS ainsi qu'avec des opérateurs publics et privés, poursuivra le déploiement de sa stratégie locale en faveur de « l'accès aux soins pour tous » pour garantir une réponse coordonnée, lisible et adaptée aux besoins des Génévois, en privilégiant la proximité des services et la continuité des parcours de santé.

Cette ambition se traduira notamment par le soutien au fonctionnement ou à la réalisation de projets structurants pour le territoire : le « **Centre de diabétologie** » dédié aux jeunes patients du Centre hospitalier Sud Francilien, implanté avenue Jacques Duclos ; le « **Campus Santé Mentale** », au sein de l'établissement Barthélémy Durand, qui regroupera des professionnels spécialisés (pédopsychiatrie, autisme, troubles bipolaires, burn-out, dépression), ainsi qu'une unité de formation et des hébergements pour étudiants, avec une ouverture prévue dans les cinq prochaines années ; enfin, le **Pôle Médical Cœur d'Essonne**, situé à l'entrée du parc de l'hôpital de Perray-Vaucluse, qui accueillera, à court terme, une offre de soins complète (médecins généralistes et spécialistes, professionnels paramédicaux, dentistes, laboratoire, centre d'imagerie médicale, pharmacie), dont les premiers services ouvriront à la fin de l'année 2026.

Mieux vaut prévenir que guérir : Le « Pôle santé » municipal

Parallèlement, la Ville entend continuer de développer, en lien avec ses partenaires institutionnels (ARS, CPAM, Département, etc.) et associatifs, les actions de promotion de la santé et de prévention engagées depuis 2020 : (OCTOBRE ROSE : Prévention du cancer du sein : Action multi-partenariale : CCAS – CPTS – CPAM - Hôpital d'Arpajon - LIGUE CONTRE LE CANCER – CRCDC ; MARS BLEU : Prévention du cancer colorectal avec la Ligue contre le Cancer, le CRCDC, la CPTS et la CPAM : Colon Tour ; MOIS SANS TABAC : Dépistage BPCO avec la CPTS ; Campagne de dépistage du cancer du col de l'utérus avec le CRCDC et la CPAM et la CPTS ; “Les Conférences de la Santé” : Prévention AVC, avec le CLIC et le CHSF ; Prévention Parkinson avec FRANCE PARKINSON, prévention du diabète, maladie des mains, etc... et LE CAFE DES AIDANTS avec FRANCE ALZHEIMER : 1 fois par mois). Des actions qui traduisent la volonté municipale d'inscrire la santé dans une approche globale du bien-être, au croisement des politiques sociales, éducatives et de la solidarité.

Aussi, en 2024, afin d'offrir une couverture santé accessible à tous, en particulier aux seniors et aux personnes à faibles revenus, de réduire les inégalités sociales en matière d'accès aux soins et améliorer la qualité de vie des habitants, la ville a relancé une offre de complémentaire santé en partenariat avec la MMH. A ce jour, 535 personnes ont adhéré à l'offre proposée par la MMH.

L'Espace France Services, l'accès aux droits pour tous

Véritable guichet de proximité, l'Espace France Services de Sainte-Geneviève-des-Bois joue un rôle essentiel dans l'accompagnement des habitants face à la complexité croissante des démarches administratives.

Ouvert en décembre 2021, avec le soutien de l'Etat, l'Espace France Services accompagne les usagers dans leurs démarches : santé, famille, retraite, droit, logement, impôt, emploi, accompagnement au numérique, démarches administratives du quotidien avec les opérateurs suivants : la CAF, la CPAM, la DGFIP, le Ministère de la justice (demandes d'aides juridictionnelle, d'extrait de casier judiciaire), la CNAV pour les questions de retraite, l'ANTS (permis de conduire, cartes grises et Pré-demandes CNI-Passeports), France Travail (création de compte, déclaration de situation mensuelle...), la Poste (identité numérique.), la MSA, l'ANAH (ouverture des dossiers de Prime rénov' et prime adapt) ainsi que les demandes de Chèques énergie et l'URSAFF depuis 2025. La Municipalité entend pérenniser son soutien à ce dispositif, aux côtés de l'Etat, pour continuer de répondre aux besoins d'un public de plus en plus large, incluant les personnes âgées, les publics éloignés du numérique ou encore les nouveaux arrivants sur la commune.

Le soutien de la Ville aux associations

Dans une ville de 35 000 habitants comme Sainte-Geneviève-des-Bois, la présence de plus de 300 associations et de plus de 6 000 adhérents témoigne d'un tissu associatif particulièrement dense et dynamique. A ce jour, la ville compte 134 associations culturelles, 106 associations sociales et humanitaires, 20 associations citoyennes et 79 associations sportives dont le club omnisports SAINTE GENEVIEVE SPORTS qui comprend 24 sections, 27 disciplines et plus de 4300 adhérents. Cette vitalité constitue un atout majeur pour la commune, tant sur le plan social que culturel, sportif ou environnemental.

Les associations locales interviennent dans une grande diversité de domaines et jouent un rôle essentiel dans la vie quotidienne des habitants. Elles contribuent à renforcer la cohésion sociale, à animer notre territoire, à favoriser l'engagement citoyen, et à répondre à des besoins parfois insuffisamment couverts par les services publics. Leur ancrage local, leur proximité avec la population, ainsi que leur capacité d'innovation en font des acteurs incontournables de développement.

Le partenariat entre la Ville et les associations repose sur une relation de confiance, construite dans la durée. Ce lien va bien au-delà d'une simple logique de subventionnement : il s'agit d'un véritable travail en co-construction, basé sur la reconnaissance des rôles de chacun, et la volonté partagée d'agir pour l'intérêt général, ensemble.

C'est dans cet état d'esprit que les associations, par leur expertise de terrain, ont toujours été, et restent, des relais précieux pour identifier les besoins, détecter les fragilités sociales, valoriser les dynamiques existantes et faire émerger des solutions innovantes. Leur implication permet aussi d'orienter les politiques publiques vers des réponses adaptées aux réalités locales.

Dans cette perspective, un service municipal dédié à la vie associative a été créé depuis 2020 : le Pôle Associatif agit ainsi comme une interface stratégique. Il renforce la capacité d'action des associations tout en consolidant le rôle de la commune comme facilitateur et partenaire actif de la vie associative et permet d'offrir un point d'entrée lisible et accessible, garantissant une meilleure réactivité et une relation de proximité entre les acteurs associatifs et la collectivité. Il facilite la coordination et la mutualisation. Fort de sa fonction transversale et de sa vision globale du tissu associatif, le Pôle Associatif sert de lien entre les associations et les services supports de la collectivité pour l'organisation des actions et des événements organisés sur le territoire. Il permet ainsi de valoriser l'engagement associatif, encourager l'émergence de nouvelles initiatives et soutenir de nouveaux projets et de renforcer l'accompagnement des associations, tant sur le plan administratif (subventions, mise à disposition de locaux, logistique) que dans leur développement (orientation des bénévoles, appui au montage de projets, recherche de financements, communication et visibilité).

La collaboration entre la ville et son tissu associatif est donc une richesse stratégique pour construire une ville plus solidaire, inclusive et participative. Elle constitue un levier indispensable

Sainte-Geneviève, la sécurité pour tous, partout

La ville de Sainte-Geneviève-des-Bois investit depuis de nombreuses années pour garantir la sécurité et la tranquillité publiques.

Cette politique volontariste se veut répondre à différents enjeux identifiés sur le territoire communal tels que les cambriolages, la petite délinquance synonyme de nuisances ou de dégradations de biens publics ou privés, ou encore le phénomène des rixes.

Face à ces phénomènes différents et protéiformes qui impliquent une réponse sécuritaire, la ville a fait le choix de renforcer les moyens consacrés, tant sur le plan humain que matériel.

En 2014, de premières caméras de vidéoprotection sont disposés en ville tandis que la municipalité fait le choix de créer une police municipale dès 2019.

Depuis lors, ces dispositifs ont été fortement accrus. D'une part, le réseau de vidéoprotection a été porté à 114 caméras sur voie publique permettant la prise de 132 cônes de vue.

Ces caméras dont les images sont directement déportées au sein du Centre de Supervision Urbain permet leur consultation en temps réel par les deux agents qui y sont dédiés, facilitant la réaction

des services en cas d'infractions ou de délits en cours, et permettant de sécuriser les interventions des forces de l'ordre.

Par ailleurs, le déport des images au commissariat de police nationale réalisé au cours du mandat dernier a été un élément important permettant aux policiers d'accéder eux-aussi, en direct, aux images, et assurant une liaison 24h/24 et 7j/7 y compris lors des horaires de fermeture du CSU municipal.

La ville a également fait le choix d'accroître sa réponse opérationnelle en investissant dans des dispositifs de caméras nomades dont le déploiement et le redéploiement sont à la discrétion du Maire sur proposition des forces de l'ordre afin de répondre à des enjeux de sécurité publique tels que le traitement de points de deal, des nuisances diverses ou des points de dépôts sauvages par exemple.

Comptant à l'origine deux caméras, ce dispositif a été complété par quatre nouvelles caméras nomades qui ont été acquises l'an passé permettant d'apporter une réponse opérationnelle adaptée, réactive et ajustable au gré des besoins exprimés par les forces de l'ordre et des alertes transmises par les habitants.

Si les caméras ont une utilité évidente, notamment en matière de prévention mais aussi de résolution des enquêtes, la présence d'effectifs de policiers municipaux est tout aussi fondamentale. Véritable police de proximité, sollicitée tant pour intervenir sur les problématiques de stationnement, faire respecter les zones bleues pour les commerces, ou réaliser des médiations entre riverains, elle est aussi mobilisée aux côtés de la police nationale pour des opérations plus lourdes contre le trafic de stupéfiants, pour la sécurisation des établissements scolaires ou la sécurisation d'opérations de secours en lien avec les partenaires de la ville tels que les sapeurs-pompiers.

Là-encore, la commune a fait le choix d'investir fortement avec une montée en puissance progressive des effectifs qui ont plus que doublé au cours du précédent mandat pour atteindre un volume de huit agents, désormais encadré par un chef de police municipale et un adjoint recruté l'an dernier.

La commune est également proactive pour répondre à l'évolution des phénomènes délictuels et apporter une réponse la plus adaptée possible.

Ainsi, confrontée à l'aggravation des nuisances liées à certains commerces, le maire a pris des arrêtés stricts d'interdiction de ventes d'alcool à emporter au-delà de 21h30, et de fermeture obligatoire de certains établissements (café, salon de thé, barbiers, ...) dès 22h00.

Dans la même veine, une délibération encadrant l'utilisation du domaine public et visant à réguler les comportements inappropriés telle que la dépose de matériels de chantiers non-autorisés, a été prise afin de sanctionner ces comportements.

Enfin, afin de renforcer là-encore la lutte intraitable menée par la ville contre les dépôts sauvages et dépôts d'encombrants qui représentent un volume de 400 tonnes par an, une délibération créant une tarification d'enlèvement desdits déchets permet de toucher au porte-monnaie les contrevenants. Plusieurs dizaines de faits ont ainsi donné lieu au paiement d'un forfait prenant en compte le coût de leur enlèvement pour la ville.

La police municipale est évidemment en charge de l'application de ces différents arrêtés ainsi que des délibérations susmentionnées, plusieurs opérations en soirée ont été organisées en ce sens ces derniers mois.

Si la sécurité ne doit pas se résumer à un aspect purement curatif, elle doit au contraire prendre en compte les enjeux de prévention. La ville est là-aussi moteur en la matière. Entre autres, elle a créé un poste de coordinateur prévention et initiatives jeunes et s'est positionnée très tôt aux côtés des communes de Fleury-Mérogis et Saint-Michel-sur-Orge afin d'intégrer le dispositif de « Cités Educatives ».

De la même façon, les réunions de prévention des cambriolages, animées par la ville en lien avec les forces de l'ordre, et le lancement du dispositif de « Participation citoyenne » permettant de mettre des Génovéfains volontaires en mouvement, contribuent de manière décisive à prévenir ces faits.

Par ailleurs, les enjeux de sécurité doivent être appréhendés de manière transverse en partenariat étroit avec l'ensemble des acteurs de la commune, parmi eux, les bailleurs sociaux, les copropriétés incluses dans les périmètres des politiques de la ville et les associations de prévention. Ainsi, les GPO (Groupement Partenarial Opérationnel) coordonnées par la Police Nationale joue un rôle majeur afin d'ajuster la réponse de l'ensemble des parties et identifier des solutions communes pour combattre les phénomènes délictuels.

A ce titre, la mise en place d'un CLSPD (conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance) est en cours par la municipalité, et répond à la même ambition.

Concernant enfin les enjeux en matière d'investissement, 61 000 euros sont encore prévus afin de poursuivre l'équipement de la police municipale, armée depuis 2023 suite à délibération du conseil municipal, et sécuriser le réseau de vidéoprotection en connectant les caméras par la fibre.

A Sainte-Geneviève, la sécurité est un enjeu du quotidien majeur. L'action de la ville est résolue et pragmatique, sans phare ni démagogie, mais permet d'apporter une réponse opérationnelle efficace.

Preuve en est, les chiffres d'évolution de la délinquance témoigne d'une baisse significative de certains faits : -28% de cambriolages, - 25% de vols à la roulotte et -39% de vols de véhicules en 2025. Ces baisses étant le résultat d'une amélioration nette des élucidations (+23%) permise par le travail partenarial étroit avec la police nationale et l'investissement important, tant en termes d'effectifs de police municipale que de caméras disposées sur la voie publique par la ville.

Sainte-Geneviève, une ville de toutes les transitions qui protège son cadre de vie

A Sainte-Geneviève, la qualité du cadre de vie reste l'une des principales raisons qui conduit des Génovéfains à s'installer ou à rester vivre ici.

Mais protéger le cadre de vie, c'est d'abord et avant tout assurer la pérennité de ce qui fait Sainte-Geneviève et son identité singulière : ses parcs et jardins, le caractère arboré de ses rues et de ses places, la présence de nombreux espaces de respiration.

C'est tout le sens du nouveau Plan Local de l'Urbanisme qui protège très fortement les éléments paysagers et architecturaux forts de notre ville, en limitant les hauteurs d'immeubles à trois étages, bien plus bas que les communes voisines, en encadrant la construction de collectifs réduite aux trois axes principaux et en fixant des conditions strictes à respecter pour protéger les quartiers historiques de Liers et du Perray.

Surtout, ce PLU réduit fortement les droits à construire, en limitant strictement les divisions de terrains, notamment en lots arrière, afin de protéger les espaces verts de centre-ville et éviter l'imperméabilisation des sols. Ce sont également 185 arbres remarquables qui ont fait l'objet d'un classement au Plan Local de l'Urbanisme afin de les protéger.

Au-delà des documents d'urbanisme absolument nécessaires pour anticiper l'avenir, répondre aux obligations de l'Etat en matière de production de logements tout en préservant ce qui fait l'identité de Sainte-Geneviève, la ville agit aussi concrètement.

Au travers des projets nombreux de végétalisation qui ont concerné la place du marché du Donjon, plusieurs rues structurantes de la commune (grande charmille du Parc, Emile Zola, Léo Lagrange, ...), de l'opération Adopte un Arbre reconduite avec succès l'an dernier ou encore les programmes de renaturation du parc Pierre et du parc de la Châtaigneraie, plus de 7 000 arbres ont été plantés au cours des six dernières années.

Le programme parcs et jardins s'inscrit par ailleurs dans la continuité de la création de nouveaux espaces verts en ville tels que le parc Penafiel inauguré au début de l'année 2020 dont la fréquentation ne cesse d'augmenter.

La ville continue d'incarner l'excellence de son cadre de vie en le faisant évoluer au gré des dérèglements climatiques et de leurs conséquences. Ainsi, en conservant de manière continue le label 4 fleurs décerné par le conseil national des villes et villages fleuris tout en obtenant des distinctions liées à la variété de la palette végétale ou à la reconquête écologique du cadre urbain,

la commune démontre sa capacité à s'adapter et à faire face aux enjeux environnementaux du XXIème siècle.

Si les enjeux de végétalisation restent majeurs, les politiques environnementales et écologiques de la ville vont bien plus loin.

Elles s'incarnent notamment au travers des investissements majeurs réalisés en matière de sobriété énergétique. Parmi eux, le déploiement de la géothermie a permis d'éviter 9 000 tonnes de CO2 chaque année tout en assurant à de nombreux services publics et à plus de 6212 foyers de pouvoir bénéficier d'une énergie décarbonée au prix maîtrisé.

Par ailleurs, la commune a poursuivi son investissement pour isoler ses bâtiments publics. Après la salle Malraux et le gymnase Poulidor, c'est le gymnase Romain Rolland qui a bénéficié de travaux conséquents pour réduire son empreinte carbone et ses consommations énergétiques.

De la même façon, la ville, dans la continuité des investissements en leds portés par l'Agglomération (50% de l'éclairage public changé), a elle-aussi fait le choix de cette technologie économe en réalisant la conversion en leds de l'éclairage de l'ensemble des écoles, des six gymnases et du terrain des sports.

Grâce à cet engagement fort, la ville répond d'ores-et-déjà à 80% des obligations qui lui sont imposées par le décret tertiaire à horizon 2030. Ce décret fixe notamment le rythme de rénovation énergétique des collectivités locales au cours des prochaines années.

La ville de Sainte-Geneviève-des-Bois démontre sa résilience et son engagement au service d'un mieux vivre, en confortant les éléments forts de son identité et de son cadre de vie. C'est une ville en transition qui sait, comme elle l'a démontré encore en ce début d'année au travers de l'achèvement du réaménagement et de la végétalisation rue de la glacière, permettant l'agrandissement et l'embellissement du parc du Donjon, sa capacité à devenir une ville toujours plus agréable, plus verte et plus écologique.

Mobiliser les sources de financements pour déployer et renforcer nos politiques publiques

Enfin, nous devons mobiliser les sources de financements nécessaires pour garantir la mise en œuvre de nos projets. Nous identifierons et solliciterons des financements auprès de diverses sources. La diversification de nos sources de financement est essentielle pour assurer la pérennité de nos initiatives. Et notamment avec le désengagement du département.

Les orientations budgétaires pour 2026

Les principales hypothèses d'évolution des recettes de fonctionnement

- Les impôts et taxes

	CA 2025 estimé	BP 2026 projeté	Evolution %/an
Fiscalité locale (731)	29 246 597	29 066 342	-0,62%
Impôts et Taxes (hors 731)	5 703 669	5 689 067	-0,26%

- La fiscalité directe locale

Les taux de fiscalité n'augmenteront pas en 2026, la Ville prévoyant de les reconduire :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 35,5%
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 19,58%
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 55,95%

En 2026, la Ville de Sainte Geneviève des Bois continuera d'appliquer le taux de taxe foncière le plus faible des villes de Cœur d'Essonne de la même strate de population et reste nettement en dessous de la moyenne des villes de la même strate :

Nom	Population	2024
Sainte-Geneviève-des-Bois	36 143	35,50%
Morsang-sur-Orge	20 954	36,20%
Brétigny-sur-Orge	27 469	36,39%
Saint-Michel-sur-Orge	21 585	39,14%
Moyenne du panel		37,24%
Moyenne strate 20 000 à 50 000 hab.		42,49%

Les valeurs locatives évoluent chaque année en fonction du glissement annuel de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) constaté à la fin du mois de novembre. Pour cette année, il est fixé à 0,8%.

- **Les droits de mutation à titre onéreux**

Outre la fiscalité directe locale, il s'agit d'une ressource fiscale importante pour la Ville. Une diminution de cette recette a été observée depuis 2024 (-700 k€ entre 2023 et 2024) sous l'effet du recul très marqué du nombre de transactions immobilières. Cette recette a ainsi été ramenée de 2 273 milliers d'euros en 2022 à 1 444 k€ en 2025. En 2026, le montant retenu est de 1 245 k€.

- **Les Contributions de Cœur d'Essonne Agglomération inchangées**

Attribution de compensation : 4 051 204 €

Dotation de Solidarité Communautaire : 711 340 €

- **Les concours financiers de l'Etat diminuent**

Selon la loi de finances initiale 2026 (LFI 2026) promulguée le 20 février 2026, le montant de la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) restera stable et ne se sera pas revalorisé sur la base de l'inflation. En parallèle, les dotations de solidarité urbaine (DSU) et de solidarité rurale (DSR) progresseront de 140 et 150 millions d'euros ce qui conduira à une baisse des autres dotations constituant la DGF cette dernière étant gelée.

	CA 2025 estimé	BP 2026 estimé	Evolution
Dotation forfaitaire	3 677 348	3 513 634	-4,45%
Dotation de solidarité urbaine (DSU)	965 624	1 033 378	7,02%
Dotation nationale de péréquation (DNP)	128 291	115 462	-10,00%

• Les produits des services

Produits des services dont :	5 891	4 761	-19,18%
Redevances d'occupation du domaine public	546	496	
Administration funéraire	151	112	
Restauration scolaire et accueils de loisirs	2 248	2 251	
Participations communes (cuisine ici, ...)	653	16	

L'essentiel de la baisse des produits de la tarification est due à la fin de la participation des communes de l'entente intercommunale depuis leur adhésion au syndicat « la cuisine d'ici » (environ 900 k€).

La maîtrise des principales dépenses de fonctionnement

Les dépenses de personnel

En ramenant sur une année pleine, le transfert des agents de la cuisine centrale vers le syndicat mixte ouvert la « Cuisine d'Ici » le CA 2025 estimé corrigé aurait été de 29,5 M€.

Pour la projection 2026, il convient d'ajouter :

- Le GVT à hauteur de 2% : environ 615 k€
- L'augmentation des cotisations patronales à la caisse de retraite des agents des collectivités territoriales (CNRACL) : + 345k€
- Les recrutements indispensables au fonctionnement des services à la population : 250 k€
- Les mesures nationales d'augmentation du SMIC, les augmentations de primes d'assurances statutaires, ... : + 54 k€

Soit une prévision 2026 à hauteur de 30 764 k€.

On voit que mécaniquement, en raison des mesures exogènes et toutes égales par ailleurs, l'augmentation des dépenses de personnel avoisine le million d'euros pour chacune des 3 années à venir avec la poursuite jusqu'en 2028 de l'augmentation de la part patronales des cotisations de retraite et un GVT raisonnable de de 2%.

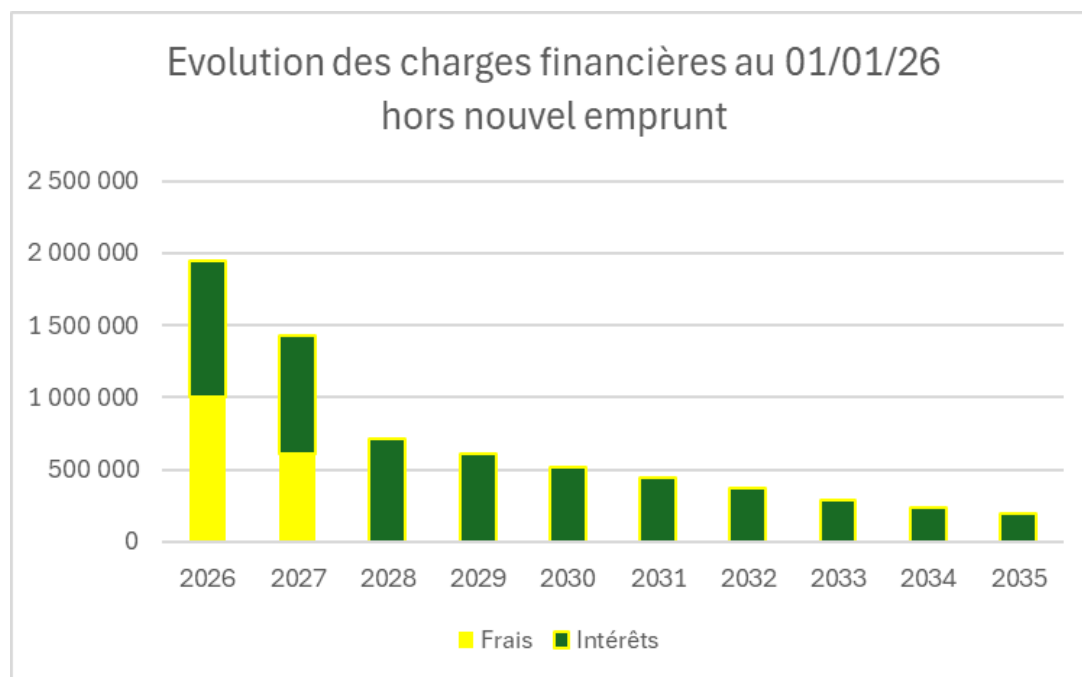
Les charges à caractère général et les autres charges de gestion

Chapitre (en milliers d'euros)	CA prév 2025	2026	Evolution
Charges à caractère général (D011)	11 638	10 533	-9,49%
Autres charges de gestion courante (D65)	3 579	5 594	+56,30%

L'évolution du chapitre 011 s'explique principalement par la baisse de quasiment 1,5 M€ (1 469 k€) des dépenses d'alimentation en raison de la création du syndicat mixte ouvert « La Cuisine d'Ici ». Parallèlement, la contribution à ce syndicat (2,5 M€) impacte le chapitre 65 « autres charges de gestion courantes »

Le chapitre 011 absorbe également une augmentation des coûts de maintenance en particulier sur le l'entretien P2/P3 (gaz) à hauteur de 249 k€

Les charges financières



2027 marquera donc la fin du décaissement des frais financiers liés à la renégociation des emprunts structurés.

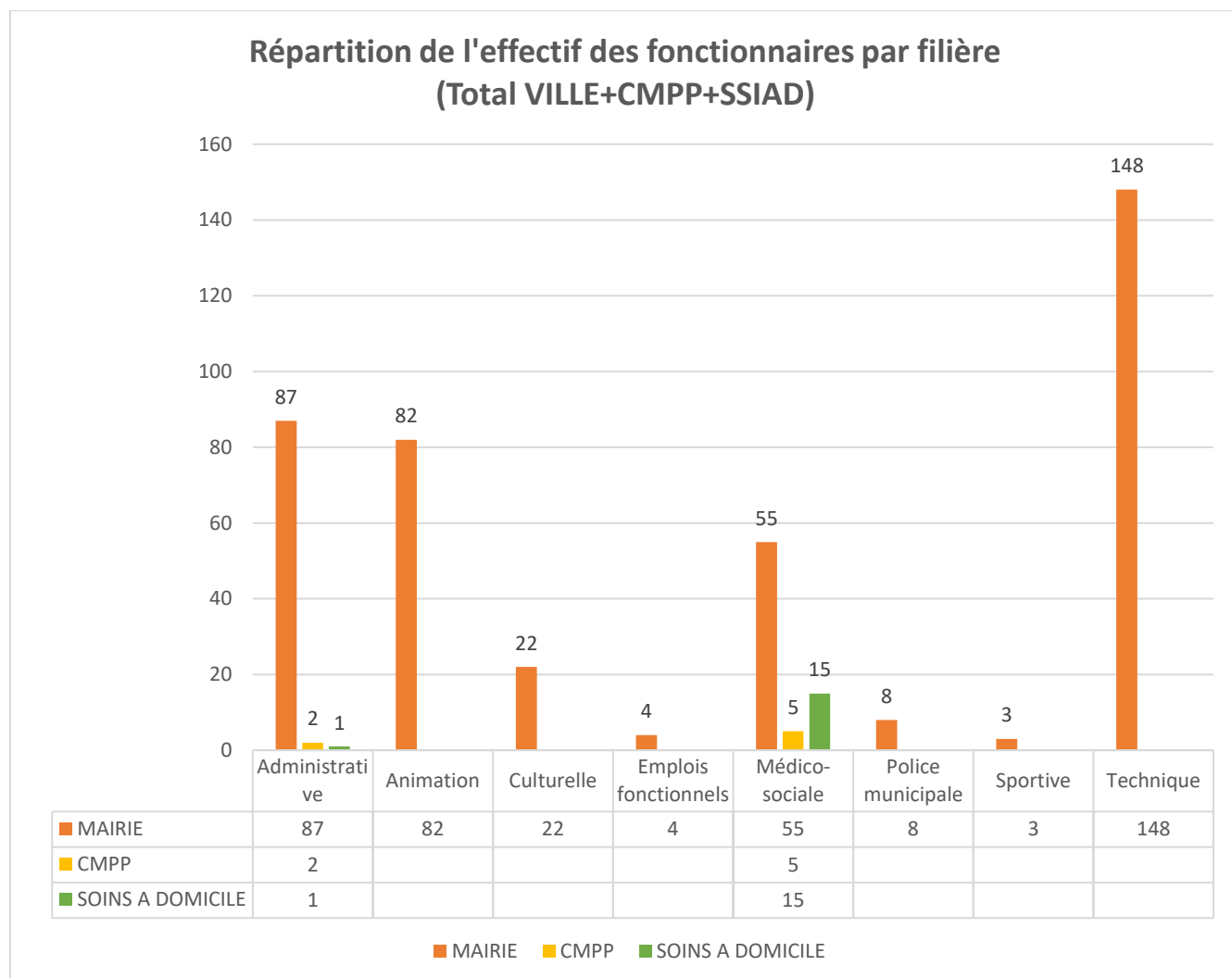
La politique des ressources humaines

La réalisation du chapitre « charges de personnel » a atteint, en 2025, **30,4M€** comprenant notamment, (en K€ brut) :

- Traitements indiciaires : 15 024 K€
- Régimes indemnitaires : 3 419 K€
- Indemnité de résidence : 473 K€
- Nouvelle bonification indiciaire (QPV ou fonction) : 171 K€
- Heures supplémentaires rémunérées : 446 K€
- Charges sociales : 8 462 K€

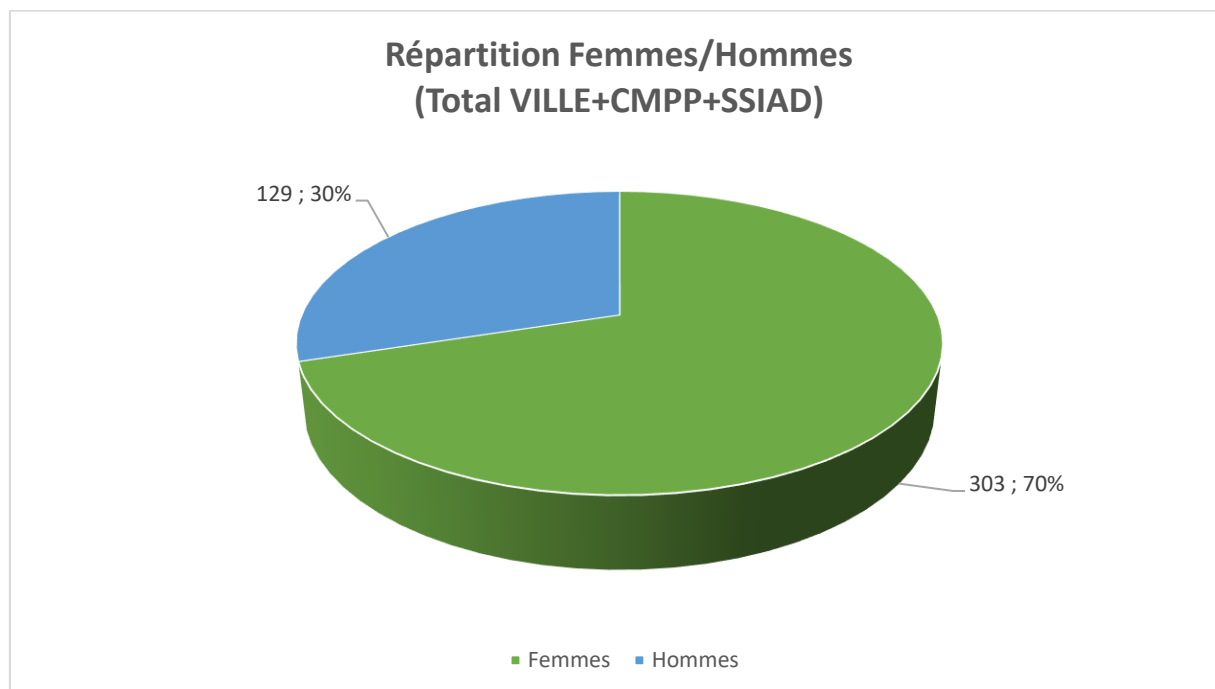
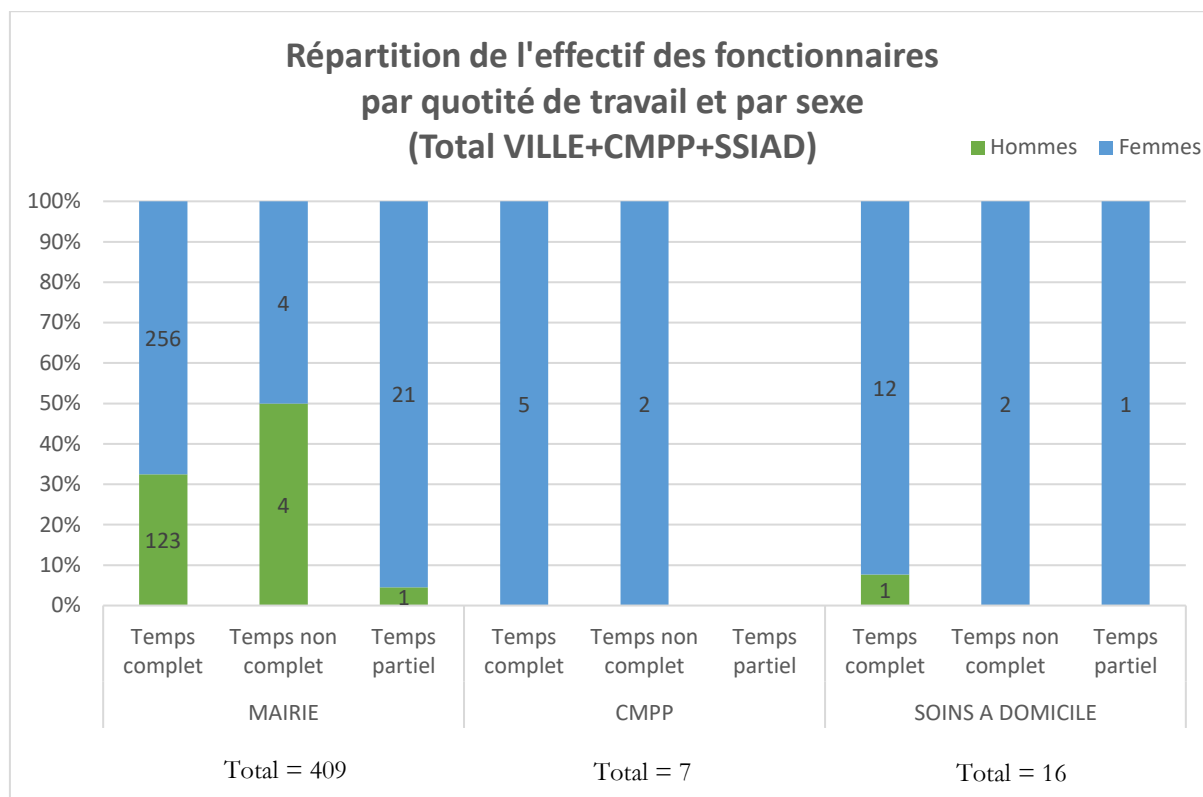
Un véhicule de fonction attribué est au titre d'un avantage en nature (Emploi fonctionnel de directrice générale des services).

La structure RH et l'évolution des effectifs (au 31/12/2025)

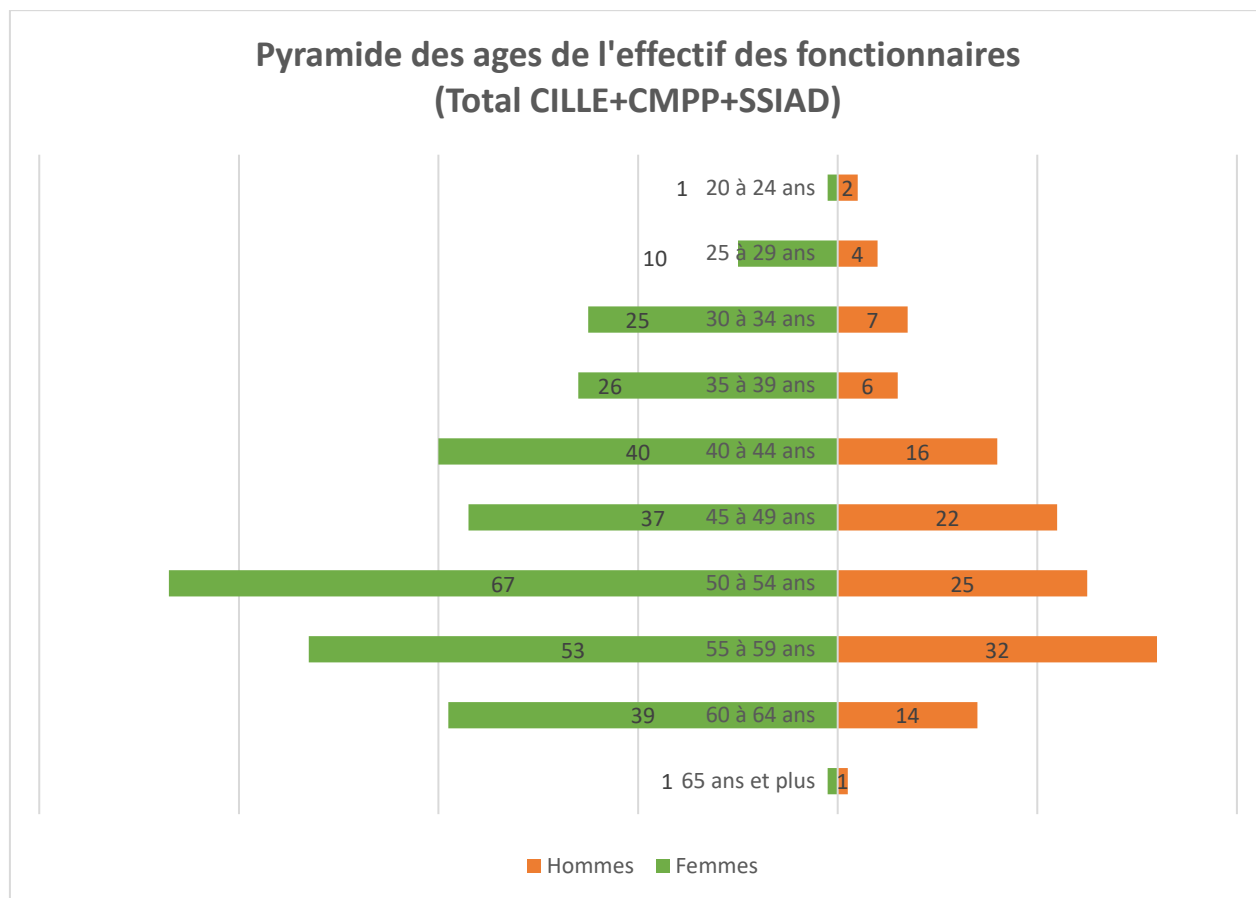
Répartition de l'effectif des fonctionnaires par filières

Répartition de l'effectif des fonctionnaires par quotité de travail et par sexe

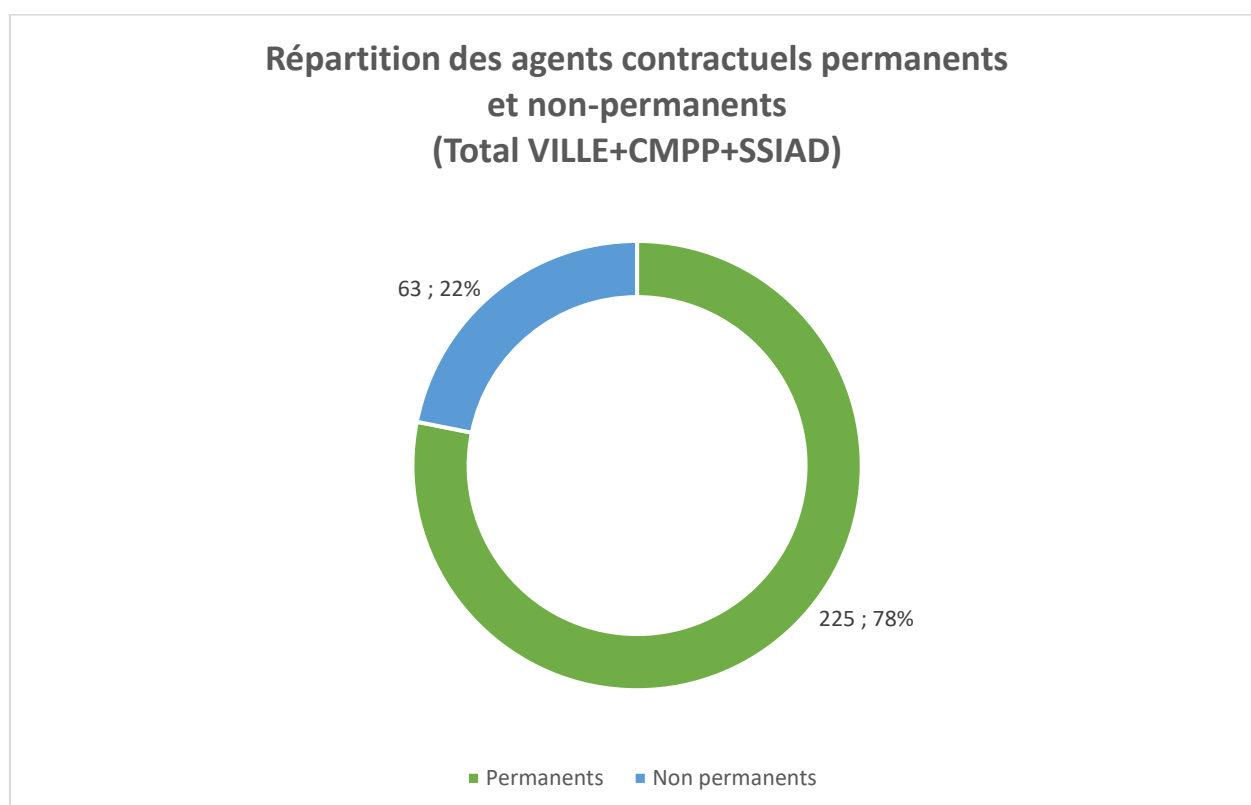
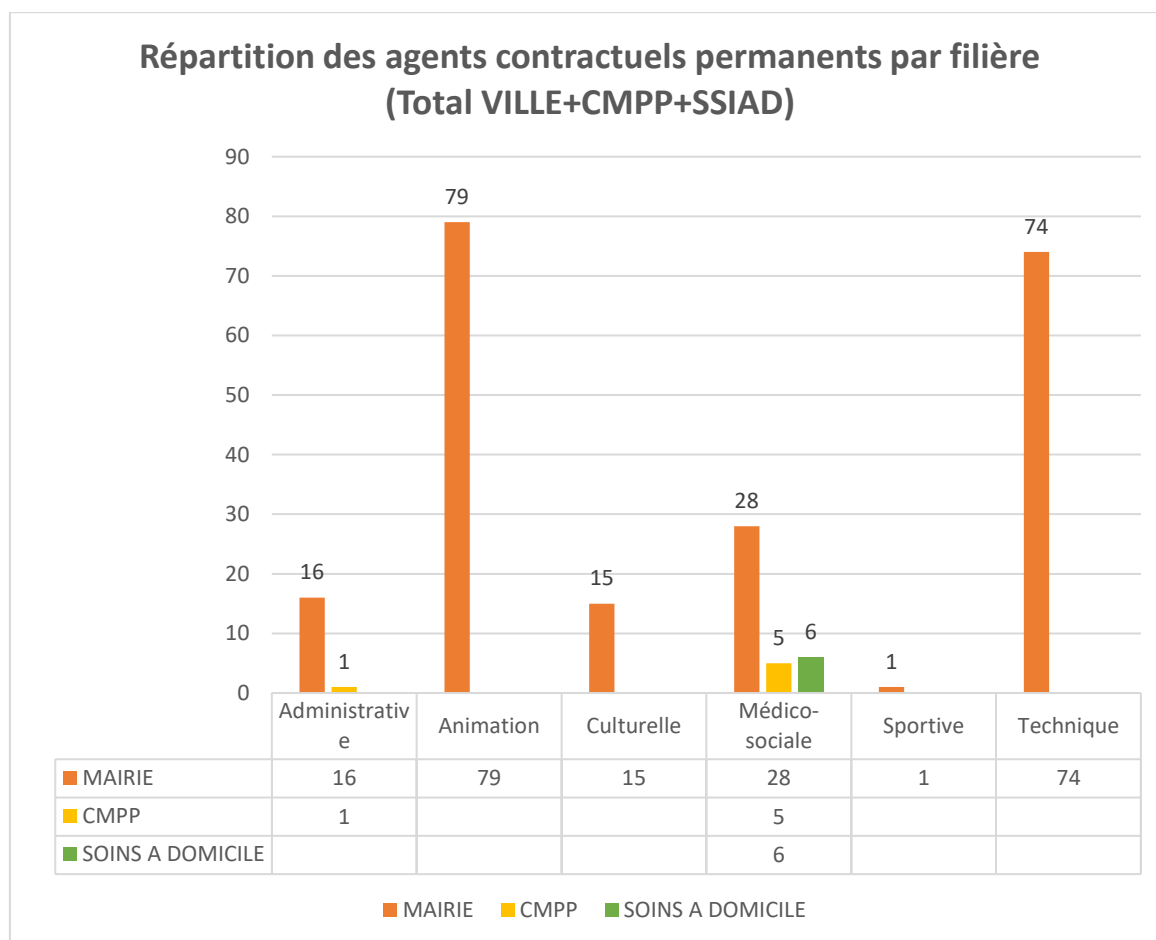
S'agissant de l'égalité professionnelle et de la démarche volontariste adoptée par la municipalité en la matière, voir le rapport relatif à l'égalité femmes-hommes qui est présenté préalablement au débat d'orientations budgétaires.



Pyramide des âges des fonctionnaires :



Répartition de l'effectif des contractuels :



En matière RH, les années à venir seront marquées par :

- La poursuite du vieillissement des effectifs et une augmentation du nombre de départs en retraite : 62 % des effectifs permanents de la collectivité (titulaires) ont plus de 50 ans et partiront donc en retraite dans les dix à quinze ans à venir.
- Le taux de rotation dans les équipes qui ne permet pas de stabiliser les effectifs et les services.
- Les compétences des candidats postulant aux postes vacants qui ne sont pas toujours adaptées ou qui dépassent les savoir-faire préconisés.
- Les demandes de flexibilité du travail, qui ne sont pas toujours possibles dans certaines missions et certains métiers de la fonction publique territoriale.
- La recherche du bien-être et de qualité de vie au travail avant-même les missions propres du métier.
- Les difficultés de recrutement sur certains métiers qui vont probablement s'accroître encore :
 - Les métiers qui n'attirent plus : les métiers de la filière médico-sociale (auxiliaire de puériculture, infirmière, travailleur social, de la filière technique (agent technique, agent de voirie, cuisinier, peintre) ou encore de la filière administrative (gestionnaire de ressources humaines ou comptable) ;
 - Les métiers en concurrence directe avec le secteur privé où les rémunérations sont plus élevées : les informaticiens, les ingénieurs et plus généralement les emplois de techniciens ;
 - L'augmentation du coût de la vie, et notamment du logement dans les grandes agglomérations, sans corrélation avec la progression des rémunérations ;
 - La méconnaissance des métiers de la fonction publique territoriale et de leur diversité.

Pour anticiper ces évolutions, les orientations de la politique RH de la ville en matière de pilotage de ses effectifs sur les années à venir seront les suivantes :

- Renforcer l'image de la collectivité comme employeur : un projet de « **marque employeur** » se met en place pour accroître l'attractivité de la ville en tant qu'employeur, tant vis-à-vis des candidates et candidats externes que pour fidéliser les agents en poste. Nous sommes actifs sur LinkedIn qui, outre une visibilité accrue sur les réseaux sociaux, permet de donner à voir nos valeurs, la qualité des conditions de travail et les perspectives offertes à chacun en matière de parcours professionnel.
- Développer les actions liées au « on boarding » des agents afin de montrer les atouts de la collectivité et commencer la fidélisation dès la prise de poste (type matinée d'accueil du nouvel arrivant et livret d'accueil remis par la Direction des Ressources Humaines).
- Renforcer le recours à l'apprentissage et l'accueil des stagiaires : l'implication de l'ensemble des agents de la ville, notamment pour les métiers en tension, pour attirer, tutorer et fidéliser de jeunes professionnels en leur faisant découvrir l'univers des collectivités territoriales, via l'accueil de stagiaires et d'apprentis, est favorisée. Nous essayons ainsi de développer des partenariats avec les écoles et universités du territoire et de l'Île-de-France ;
- Adopter une action volontariste en matière de « déprécarisation » : depuis plusieurs années maintenant, la ville a adopté des mesures concourant à offrir des contrats plus conséquents et à mieux accompagner les contractuels en renforçant notamment leur accompagnement vers les concours de la fonction publique ;
- Développer la gestion prévisionnelle des emplois, des effectifs et des compétences (GPEEC) : afin d'orienter au plus juste les compétences, les recrutements et la répartition des effectifs, en fonction de l'évolution des besoins de service public, mais aussi accompagner les mobilités internes pour permettre aux agents de préparer d'éventuels reclassements liés à des maladies professionnelles. Les candidats ayant des compétences

dépassant les exigences du poste sont repérés comme potentiel talent pour un autre poste plus adéquat.

- Développer les actions de sensibilisation sur la thématique du bien-être au travail afin de donner un sens positif aux journées de travail.
- Maintenir les actions de découverte des métiers via les journées « Vis ma vie » et les ateliers de développement professionnel. Dans ces derniers, ce sont les agents qui sensibilisent à une thématique en lien avec leur métier ou leur talent.
- Favoriser les dispositifs de télétravail et les plannings adaptés selon les métiers et les missions.

1. Le temps de travail

Depuis le 1^{er} janvier 2022, et par délibération du Conseil municipal du 15 décembre 2021, le temps de travail hebdomadaire est fixé à 1 607 heures. Il s'organise par cycle de 37h30 par semaine sur 4,5 jours.

Certains métiers (notamment l'animation) bénéficient d'un temps de travail annualisé.

La collectivité a délibéré pour permettre la mise en place du télétravail avec un maximum de 2 journées par semaine. Les agents ont la possibilité d'opter pour des jours non fixes.

2. La politique de formation

La politique de formation de la collectivité vise à répondre aux enjeux des politiques publiques portées par la ville et à assurer le maintien et le développement des compétences des agents, dans le cadre d'une démarche de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC).

Un plan de formation pour la période 2024-2025 a été progressivement déployé. Ce plan a été prorogé sur l'année 2026 afin de poursuivre les actions menées sur les deux dernières années. Il sera revu et retravaillé pour 2027-2028.

Les objectifs du plan de formation sont :

- De favoriser la transformation et la modernisation de l'administration communale ;
- D'accompagner le développement des politiques publiques locales en préservant l'identité génovéfaine, grâce notamment aux formations « Made in Sainte Gen' » ;
- D'accompagner la conduite du changement managérial ;
- De promouvoir l'apprentissage dans l'environnement communal.

Le travail autour de la charte managériale est en cours de réalisation. Les chefs de service et responsables ont tous été formés sur l'année 2025 et continueront d'être formés sur 2026 afin d'aboutir à l'objectif de production de la charte au cours de l'année.

La collaboration avec l'antenne de l'Essonne du CNFPT (Centre National de la Fonction Publique Territoriale, établissement public national chargé de la formation des agents territoriaux) et l'augmentation des formations à distance permettront tout en intégrant les coûts pédagogiques du Compte Personnel de Formation (CPF) de prévoir un budget de formation pour un montant de 80 000 € prenant en compte le coût de la formation des apprentis. Par ailleurs, la cotisation annuelle au CNFPT s'est établie à 166,5 K€ en 2025.

3. La politique sociale

La ville participe à la protection santé et prévoyance des agents, à hauteur respectivement de 15 € minimum et 11 €. Elle participe aussi à la prise en charge partielle des frais de garde (accueils de loisirs, colonies notamment) des enfants des agents.

La ville favorise enfin l'accès aux loisirs via le Comité des Œuvres Sociales (COS) qui propose aux agents, outre les prestations du CNAS (Comité National d'Action Sociale), des sorties découvertes et culturelles à tarif préférentiel.

4. La qualité de vie et des conditions de travail

Le conseiller en prévention des risques professionnels met à jour l'ensemble des documents structurants de la collectivité en matière de sécurité et de conditions de travail. Cette démarche va se poursuivre en 2026 avec un accent particulier sur les équipements de protection et les vêtements de travail, ainsi que sur les risques psycho-sociaux.

Epargnes et capacité d'autofinancement

EQUILIBRES FINANCIERS	Prev 2026	Prev 2027
ÉPARGNE DE GESTION	3 366,96 k€	2 507,63 k€
ÉPARGNE BRUTE (CAF)	1 740,12 k€	1 344,28 k€
CAF COMPTABLE (y.c. travaux en régie)	1 740,12 k€	1 344,28 k€
Amortissement du capital de la dette	3 862,00 k€	3 915,92 k€
ÉPARGNE NETTE (CAF NETTE)	-2 121,87 k€	-2 571,64 k€
CAF NETTE COMPTABLE (y.c. travaux en régie)	-2 121,87 k€	-2 571,64 k€
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT (hors dette)	8 748,40 k€	6 392,40 k€
RECETTES D'INVESTISSEMENT (y.c. cessions, hors dette)	3 596,10 k€	2 896,90 k€
EMPRUNTS NOUVEAUX	2 700,00 k€	2 500,00 k€
SOLDE DE CLÔTURE REPORTÉ	8 089,56 k€	3 515,32 k€
RÉSULTAT DE CLÔTURE AU 31/12	3 515,32 k€	-51.82 k€
ENCOURS DE DETTE AU 31/12	35 249,70 k€	33 833,78 k€

Fin 2026, le résultat de clôture antérieur permettra de financer les investissements mais diminue d'autant les réserves. Ainsi en 2027, avec la nécessité de préserver un fonds de roulement qui puisse permettre le fonctionnement de la collectivité, des efforts de gestion (économies, mutualisation, diminution des heures supplémentaires, adaptation des effectifs au plus près de besoins de la population, ...) et des recettes nouvelles seront nécessaires pour revenir à une CAF nette positive.

Etat et structure de la dette

Avec un recours à l'emprunt estimé en 2026 à 2.7 M€, la ville poursuit sa politique de désendettement : l'encours de la dette devrait être ramené à 35,218 M€ à la fin de l'année 2026 contre 36,411 M€ en 2025. Depuis 2018 l'encours de dette qui s'élevait à 48,849 M€ aura diminué de plus de 13 M€ (27.9%).

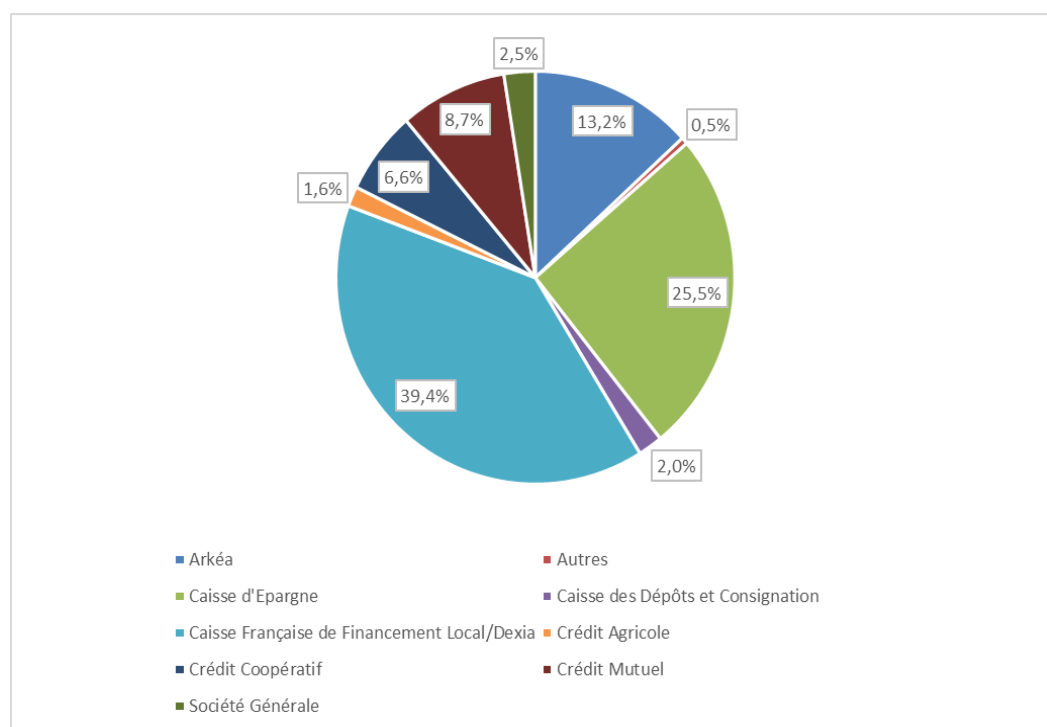
Années	Réduction de l'encours	Réduction cumulée
2019	1 355 457,58	1 355 457,58
2020	2 914 124,22	4 269 581,80
2021	1 805 764,78	6 075 346,58
2022	1 575 708,11	7 651 054,69
2023	1 626 338,52	9 277 393,21
2024	1 718 717,29	10 996 110,50
2025	1 441 486,73	12 437 597,23
2026	1 193 996,00	13 631 593,23

Cette dette contractée auprès d'organismes bancaires variés permet d'éviter de ne dépendre que d'un seul prêteur et est principalement constituée d'emprunt à taux fixe (30 emprunts représentant 90,59% de l'encours de dette), les emprunts à taux variables (5 emprunts indexés sur le livret A et un sur l'euribor 3 mois) représentent 3,82 % de l'encours de la dette.

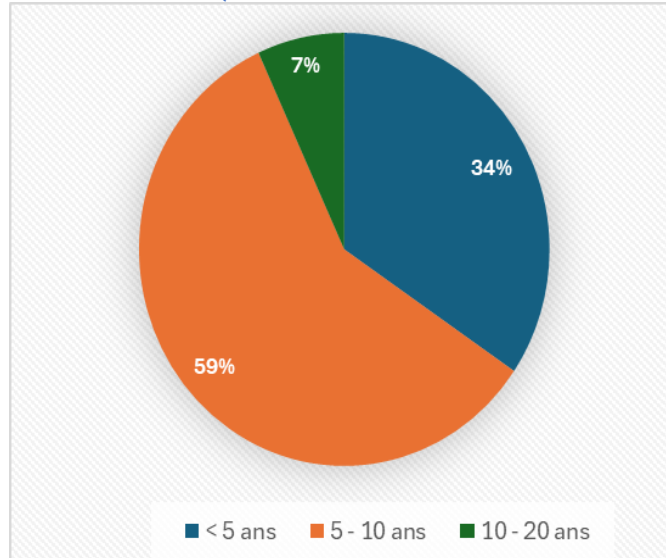
A ce jour il ne reste qu'un seul emprunt à risque (5,59% de l'encours de la dette) dont la composante structurée ne se déclenche que si l'euribor 12 mois dépasse 5,75%. Or les taux projetés de cet indice restent bien en dessous de ce seuil (2.24 en février 2026 et projection à 2.08 en janvier 2027), ce qui permet de se montrer serein jusqu'à la dernière échéance de ce prêt (le 01/08/2027 date à laquelle cet emprunt passera à un taux fixe de 4,28%) (*source FCL Gérer la cité février 2026*).

Les graphiques ci-dessous présentent la structure de la dette au 01/01/2026 et montrent une stratégie de gestion de la dette pertinente, saluée par la Chambre Régionale des Comptes, qui privilégie les taux fixes et a veillé ces dernières années à diversifier les établissements bancaires, permettant d'éviter de ne dépendre que d'un seul prêteur.

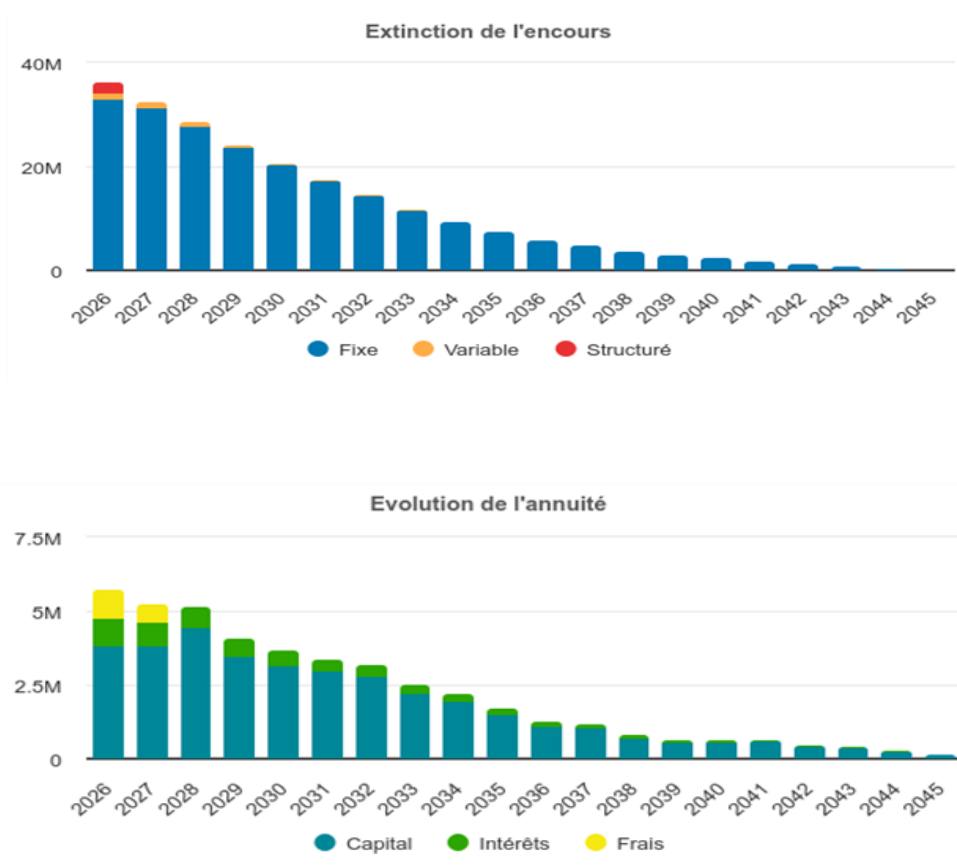
Les différents prêteurs (au 01/01/2026)



Répartition par durée résiduelle (encours de dette au 01/01/2026) :



Evolution de l'annuité et extinction de l'encours au 01/01/2026 hors nouvel emprunt



La programmation des investissements

Principales recettes et dépenses d'investissement par nature:

Chapitres (en milliers d'euros)	Ca 2025	BP 2026 (avec les reports 2025)
Recettes d'investissement hors emprunts dont :	1 653 391	3 851 099
FCTVA	488 465	783 895
Subventions d'investissement dont ;	649 229	2 716 352
1311 - État et établissements nationaux	14 562	
1313 - Départements	2 490	
1318 - Autres	31 300	150 200
1321 - État et établissements nationaux	223 035	710 599
1322 - Régions	4 134	22 714
1323 - Départements	28 929	1 652 964
13251 - GFP de rattachement	24 360	
1328 - Autres	198 391	57 846
1345 - Amendes de radars automatiques et amendes de police	122 029	122 029
Produits de cessions	430 199	
775 - Produits des cessions d'immobilisations	430 199	
Autres recettes d'investissement dont :	85 498	350 852
dont 10226 - Taxe d'aménagement	35 004	93 852
dont avance CCAS et caisse des écoles	50 000	250 000

Chapitre (en milliers d'euros)	CA 2025	BP 2026 (avec reports 2025)	Evolution
Total dépenses d'investissement (hors emprunts)	7 290	9 809	34,56%
Immobilisations incorporelles (D20 hors 204)	253	790	212,15%
Immobilisations corporelles (D21)	3 255	5 068	55,70%
Immobilisations en cours (D23)	3 694	3 650	-1,19%

Les nouvelles réalisations de 2026 et les investissements « courants »

- **Au titre du Programme Pluriannuel d'investissement.**

2026 marquera l'achèvement des travaux de réaménagement de l'école Romain Rolland (406 k€) et la construction d'une nouvelle halle de marché alimentaire dans la cadre du nouveau pôle-gare (800k€).

- **Au titre des investissements courants (gros entretien, travaux, rénovation, ...)**
Bâtiments administratifs et sécurité (867 k€)

Cette enveloppe comprend les opérations suivantes :

- Travaux dans les divers bâtiments de la ville (bâtiments administratifs, logements communaux, ...)
- Travaux de sécurité incendie

- Travaux de renouvellement et mise en conformité des chaufferies (P4)

Aménagements urbains et Voirie (300 k€)

- Extension des réseaux et raccordement électrique
- Bancs, panneaux signalisation, bacs poubelles doubles
- Réfection et travaux des cours d'écoles (Joliot Curie, J.Macé, Cocheris)

Environnement, cimetières, aires de jeux (288 k€)

- Aménagement des espaces verts
- Aménagements extérieurs des écoles (aire de jeux Gagarine)
- Achat de matériel pour les espaces verts
- Achat de mobiliers urbains
- Colombariums
- Aménagement de jeux au parc Penafiel
- Aménagement des allées Parc Pierre

Education, périscolaire, petite enfance (800 k€)

- Travaux d'entretien des bâtiments scolaires et Petite Enfance
- Enveloppe dédiée à la mise en œuvre de projets pédagogiques dans les écoles
- Achat de mobiliers et matériels scolaire, périscolaire et petite enfance
- Achat de mobiliers et matériels dans les offices et réfectoires
- Travaux de mise en place de selfs et réhabilitation d'offices de restauration (groupes scolaires Cachin et Aubel)

Jeunesse, sports (561€)

- Achat de divers matériels sportifs et matériels d'entretien
- Travaux de sécurisation des portes du gymnase Copernic
- Travaux au Tiers lieu Jeunesse
- Achat de matériels divers pour le service jeunesse
- Travaux d'aménagement d'une salle de boxe sur le site du Perray Vaucluse

Equipements culturels, associatifs,... (61 k€)

- Achat de matériel pour le pôle associatif et évènementiel
- Achat de mobiliers et d'équipements pour la Piscine d'en Face
- Achat de matériels pour le centre artistique et culturel Noureev
- Petit matériel pour la salle Gérard Philippe

Sécurité (61k€)

- Equipements pour raccordement des caméras sur la fibre
- Achat de matériels et équipements pour la police municipale

Systèmes d'information (379k€)

- Achat de matériel informatique et matériel réseau
- Raccordement de divers sites au réseau de fibre Mairie
- Poursuite de l'achat et du renouvellement d'équipements numériques dans les écoles (ordinateurs, multimédia, copieurs)

Mobilier, matériel, outillage (523k€)

- Achat et renouvellement des mobiliers de bureau (pour l'ensemble des services)
- Achat de matériels et outillages divers
- Achats de matériels pour les espaces publics et le service propreté (souffleur, aspirateur etc.)

- Achat pour la téléphonie mobile
- Achat de véhicules notamment techniques
- Achat d'un camion benne et d'un tracteur